

Rapport annuel 2020-21

Table des matières

Table des matières	1
Introduction	1
Message du président.....	5
Gouvernance	7
Message du directeur général.....	16
Programme de base.....	18
Autres programmes.....	29
Services	33
Rapport de gestion.....	36
Mesures du rendement et résultats pour l'exercice 2020-21	50
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière.....	53
Rapport de l'auditeur indépendant	54
États financiers	56
Notes afférentes aux états financiers	59

Introduction

Agricorp est un organisme du gouvernement de l'Ontario qui exécute, au nom des gouvernements provincial et fédéral, des programmes de gestion des risques et de soutien aux entreprises à l'intention de l'industrie agricole de l'Ontario. Agricorp a été créé en vertu de la [Loi de 1996 sur AgriCorp](#) et est régi par un conseil d'administration. À titre d'organisme, nous avons la souplesse, la garantie d'une prise de décision indépendante et un cadre de gouvernance robuste de manière à répondre aux nouveaux besoins des clients, de l'industrie et des gouvernements.

Des champs à la salle de conférence, le personnel et le conseil d'administration d'Agricorp allient la richesse de leur expertise en agriculture à des connaissances étendues en service à la clientèle, en souscription d'assurance, en traitement des réclamations, en finance, en technologie, en gestion des risques, en communications, en ressources humaines, en droit et en administration publique. Un grand nombre d'employés viennent du milieu agricole et ils apportent un point de vue unique et une orientation client solide à nos activités quotidiennes.

Exécution de programmes pour renforcer les entreprises agricoles de l'Ontario

L'industrie agricole et agroalimentaire est l'un des principaux moteurs de l'économie en Ontario. Elle génère 47,7 milliards de dollars¹ en produit intérieur brut et crée 861 000 emplois, soit plus de 11 p. 100 de tous les emplois de la province.² Les rendements agricoles moyens ont augmenté de 10 à 20 p. 100 au cours des dix dernières années. Les agriculteurs continuent de devenir plus efficaces et d'atteindre plus de marchés tout en continuant de gérer leurs risques individuels.

Governments around the world offer agricultural risk management programs to protect global commodities, food supply and the agribusiness economic engine. Agricorp is proud to deliver these programs to Ontario farmers. Risk management programs help farmers manage risks beyond their control so they can confidently innovate and invest in their businesses.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sont responsables de l'administration des politiques relatives aux programmes et Agricorp est responsable de l'exécution des programmes et du service à la clientèle.

Chaque année, Agricorp offre ses programmes de manière rentable, en mettant l'accent sur l'efficacité, l'amélioration continue et un service à la clientèle de qualité. Au cours de l'exercice 2020-21, les programmes exécutés par Agricorp ont fourni une responsabilité couverte de 6 milliards de dollars et des paiements de 320 millions de dollars aux agriculteurs ontariens.

¹ [Site Web sur les indicateurs économiques](#) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario – PIB pour l'économie de l'Ontario, 2009-2019, 4 juin 2020

² [Site Web sur les indicateurs économiques](#) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario – Emplois dans le secteur agroalimentaire, Ontario, 2009-2019, 5 juin 2020

Notre vision

Agricorp a pour vision d'être une organisation polyvalente, axée sur le client, qui œuvre avec des partenaires pour offrir de façon novatrice des programmes et services qui améliorent la vitalité de l'agriculture en Ontario.

Notre mission

Nous établissons des liens entre les producteurs et les programmes.

Nos partenariats ont pour objet d'élaborer des programmes de gestion des risques qui sont adaptés aux besoins changeants de l'agriculture.

L'exécution est notre point fort.

Notre préoccupation centrale consiste à offrir de manière transparente et avec intégrité des programmes de qualité qui sont efficaces.

Les clients demeurent notre priorité.

Nous voulons offrir à nos clients un service hors pair et des programmes qui leur procurent une sécurité financière tout en les aidant à gérer leurs risques.

Notre personnel est à la base de notre succès.

La collaboration et l'amélioration continue permettent d'exploiter au maximum nos forces vers l'atteinte d'un objectif commun.

Nous avons l'obligation de rendre des comptes à la population.

Grâce à notre utilisation judicieuse des fonds publics, nous offrons des programmes au nom de nos partenaires agricoles et gouvernementaux en faisant preuve de constance, d'ouverture et de fiabilité.

Notre mandat

En octobre 2019, le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales envoie une lettre de mandat annuelle au président du conseil d'administration d'Agricorp, dans laquelle il énonce les attentes du ministre à l'égard d'Agricorp. Les attentes pour l'exercice 2020-2021 sont abordées dans le plan d'activités annuel d'Agricorp et présentées ci-dessous.

Attentes du ministre	Résultats d'Agricorp
Continuer à donner la priorité à la prestation d'un niveau élevé de services de première ligne qui sont conformes à ceux des comparateurs nationaux, le cas échéant, dans les programmes offerts par l'organisme.	Nous continuons à fournir un niveau élevé de service à la clientèle, obtenant un taux de satisfaction de 91 p. 100 de la part des agriculteurs de l'Ontario dans le cadre de notre sondage sur la satisfaction de la clientèle.
Respecter les exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations et d'autres directives applicables	Nous avons rempli les obligations et avons respecté toutes les échéances en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations et d'autres directives applicables, ce qui a démontré notre engagement en matière de transparence, d'obligation de rendre des comptes et de responsabilité financière. Consultez la section Directives gouvernementales pour plus d'information.
Gérer le budget administratif d'Agricorp conformément à la direction du ministre, en cherchant à cerner des économies supplémentaires lorsque cela est possible.	Nous avons géré notre budget conformément à l'orientation du ministre, et nous cherchons continuellement à réaliser des économies et à réduire les coûts lorsque cela est possible. Par exemple, la création de capacités numériques pour le Programme d'inscription des entreprises agricoles et la réduction de nos espaces de bureaux.
Appuyer, sur demande, les efforts du ministre en matière de politique et de conception de programmes, y compris tout changement résultant de décisions fédérales-provinciales-territoriales touchant les programmes de gestion des risques de l'entreprise	Nous avons soutenu le travail du ministre en ce qui a trait à la politique et à la conception des programmes de gestion des risques de l'entreprise. Par exemple, nous avons mis en œuvre un projet pilote de marge de référence et un taux de paiement provisoire de 75 p. 100 pour Agri-stabilité. Consultez la section Être une organisation efficace et efficiente pour plus d'information.

Attentes du ministre	Résultats d'Agricorp
Travailler en étroite collaboration avec les membres de l'industrie pour s'assurer que les régimes d'Assurance-production continuent de répondre à leurs besoins, et avec le ministère pour veiller à ce que toute amélioration des régimes d'Assurance-production fasse l'objet d'une hiérarchisation adéquate qu'elle soit alignée sur les objectifs du gouvernement.	Nous collaborons étroitement avec les membres de l'industrie pour s'assurer que les régimes d'Assurance-production continuent de répondre à leurs besoins, et que les régimes d'Assurance-production font l'objet d'une hiérarchisation et qu'ils sont alignés sur les objectifs du gouvernement. Par exemple, un risque contre les interruptions de travail à la ferme causées par la COVID-19 a été ajouté, et de nouveaux niveaux de garantie au-dessus de 80 p. 100 ont été ajoutés aux régimes d'assurance pour les fruits. Consultez la section Prêt à exécuter pour plus d'information.
Nous faisons la transition vers la mise en œuvre du nouveau système de TI de l'Assurance-production (AIM) le plus tôt possible durant l'exercice 2020-2021, pour appuyer l'objectif Ouvert aux affaires du gouvernement en vue de réduire le fardeau administratif pour les agriculteurs, et ce, en tirant parti de l'investissement du gouvernement dans l'initiative AIM, et en travaillant avec le ministère sur les initiatives du plan Priorité au numérique, selon la demande.	Nous avons commencé à mettre en œuvre le nouveau système de TI de l'Assurance-production avec notre police d'automne en novembre 2020, et nous terminerons la mise en œuvre des polices du printemps en 2021. Nous avons continué d'appuyer l'objectif Ouvert aux affaires du gouvernement par des initiatives telles que l'actualisation du Contrat d'Assurance d'Agricorp pour qu'il soit plus facile et rapide à lire par les clients. Nous avons aussi mis en œuvre un nouveau service d'inscription numérique pour que les agriculteurs puissent inscrire facilement leur exploitation agricole. Consultez la section Il est facile de faire affaire avec Agricorp pour plus d'information.
De concert avec le ministère, veiller à ce que tout changement apporté au Programme de gestion des risques 2021 (y compris les changements transitoires pour le programme 2020) soit mis en œuvre et offert aux producteurs de façon efficace.	Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le ministère pour mettre en œuvre des changements à la suite de l'annonce par le ministre d'un financement accru pour le Programme de gestion des risques. Les changements ont été mis en œuvre efficacement, sans que les agriculteurs aient à prendre d'autres mesures. Consultez la section Il est facile de faire affaire avec Agricorp pour plus d'information.

Message du président

Ici pour les agriculteurs ontariens

Le présent exercice a été marqué par d'importants défis pour l'industrie agricole. Les agriculteurs ont dû faire face à des risques traditionnels, comme des conditions météorologiques et commerciales incertaines, mais ils ont également été confrontés à de nouveaux risques découlant de la COVID-19. Étant moi-même agriculteur, je sais à quel point nous aimons ce que nous faisons et à quel point nous sommes déterminés à produire des aliments pour la population de l'Ontario.

Le secteur agricole et agroalimentaire de l'Ontario contribue de façon importante à l'économie de la province. Ce secteur est responsable d'un emploi sur neuf et injecte 47,3 milliards de dollars dans l'économie provinciale. Les agriculteurs sont l'épine dorsale de ce secteur; ils produisent les aliments qui alimentent notre économie et nous nourrissent tous.

Cependant, la production d'aliments n'est pas sans risques importants. Les gouvernements comprennent cela et soutiennent l'industrie grâce à des programmes de gestion des risques agricoles afin de garantir la viabilité et la durabilité du secteur aujourd'hui et dans l'avenir. En Ontario, le gouvernement et les agriculteurs comptent sur Agricorp pour offrir ces programmes de façon efficace et efficiente. Chez Agricorp, nous sommes prêts à exécuter ces programmes.

À titre de président du conseil d'administration d'Agricorp, je comprends ce qu'il faut pour exécuter ces programmes et les mécanismes de responsabilisation en place pour superviser leur administration.

Les programmes que nous offrons aident les agriculteurs à gérer les risques qu'ils doivent affronter chaque jour, comme les conditions météorologiques, les maladies des plantes, les infestations d'insectes et la fluctuation des prix des produits agricoles. Le fait de disposer d'un revenu fiable et stable permet aux agriculteurs de rester en activité, de réaliser des investissements pour améliorer leur exploitation agricole et de réagir efficacement aux changements de leur environnement d'affaires.

Agricorp est aligné sur les priorités du gouvernement, et les programmes que nous offrons sont pertinents pour les agriculteurs. J'ai pu le constater moi-même cette année lorsqu'Agricorp a rapidement réorienté ses opérations vers le travail à distance, tout en veillant à continuer d'offrir un service efficace et efficient. La satisfaction globale de la clientèle, telle qu'elle est mesurée dans le sondage sur la satisfaction de la clientèle, était de 91 p. 100 durant l'exercice. Deux nouveaux programmes pour les éleveurs de porcs et de bovins touchés par les fermetures d'usines de transformation ont également été lancés rapidement, assurant ainsi aux agriculteurs une aide rapide au moment où ils en avaient le plus besoin.

Faire en sorte qu'il soit plus facile pour les clients de faire affaire avec nous est l'un de nos objectifs stratégiques. Cet objectif stratégique cadre avec les priorités du gouvernement de l'Ontario, soit réduire les formalités administratives et donner la priorité au numérique. Au cours du dernier exercice, nous avons terminé notre initiative de modernisation de la prestation de l'Assurance-production et avons lancé notre nouveau système d'inscription en ligne qui permet aux agriculteurs d'inscrire leur entreprise agricole en ligne. Nous offrons des options numériques améliorées, effectuons moins d'envois postaux et proposons des programmes de gestion des risques souples et adaptés.

Mon travail de président est une expérience enrichissante. Je suis heureux d'avoir l'occasion de travailler avec des personnes inspirantes et dévouées au sein du gouvernement, de l'industrie et d'Agricorp. Je tiens à remercier le ministre Hardeman de son dévouement et de son appui à l'agriculture. Je tiens également à remercier le Conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et tout le personnel d'Agricorp pour leur travail acharné et leur dévouement au cours de cet exercice financier difficile. Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous tous au cours du prochain exercice, alors que nous continuons de concentrer nos efforts sur le soutien d'une industrie agricole et agroalimentaire forte et dynamique.

Jason Verkaik

Président

Gouvernance

Agricorp est régi par des lois et par des directives qui guident les organismes de l'Ontario en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La [Loi de 1996 sur AgriCorp](#) précise l'objet des activités d'Agricorp, ses fonctions, ses pouvoirs et sa structure organisationnelle. En tant qu'organisme du gouvernement provincial, nous offrons des programmes et des services à l'industrie agricole au nom du MAAARO. Nous devons rendre compte au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario de la prestation des programmes tout en maintenant les normes les plus élevées en matière de responsabilité financière, de transparence, d'obligation de rendre des comptes, de gestion des risques et de service à la clientèle.

Nous révisons et raffinons régulièrement nos pratiques en matière de gouvernance afin d'adapter et de renforcer nos politiques et nos procédures pour nous assurer qu'elles demeurent efficaces. Des critères robustes de gouvernance et de surveillance nous permettent de nous assurer que nos objectifs sont réalisés, que nos ressources sont bien gérées et que les intérêts des intervenants sont protégés et pris en compte dans les décisions clés.

Recours au modèle d'organisme

Les organismes du gouvernement de l'Ontario sont variés et sont créés pour un certain nombre de raisons. Dans un environnement complexe où il y a de nombreux intervenants, les organismes existent lorsqu'il y a un intérêt public important ou lorsque le gouvernement provincial doit jouer un rôle dans la prestation d'un service ou d'une fonction.

Il existe un intérêt public important pour la sphère fédérale-provinciale partagée qui consiste à favoriser une industrie agricole robuste et durable. Agricorp a été créé pour offrir des programmes et des services à l'industrie agricole. En tant qu'organisme, Agricorp possède la flexibilité organisationnelle et les ressources nécessaires pour s'adapter aux besoins changeants de l'industrie et des gouvernements. Sous la gouvernance d'un conseil d'administration expérimenté et bien informé, les employés de l'organisme mettent l'accent sur l'exécution efficiente et efficace des programmes tout en étant responsables devant le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Agricorp appuie les gouvernements en fournissant des conseils sur les politiques et les programmes agricoles et assure la confiance du public grâce à des décisions impartiales et autonomes dans le cadre des programmes qu'il offre.

Structure hiérarchique

Le conseil d'administration et le personnel d'Agricorp collaborent avec le MAAARO. Notre directeur général relève du conseil d'administration, et le président du conseil d'administration relève du ministre. Le conseil d'administration et ses comités jouent un rôle central en vue d'assurer que l'orientation et les attentes du gouvernement se traduisent en stratégies, et en vue de donner des orientations au directeur général, de le surveiller et de le conseiller et en vue de donner des orientations au directeur général, de le surveiller et de le conseiller. Le personnel du MAAARO supervise la gouvernance de l'organisme et fournit des conseils au ministre, comme le souligne la Directive concernant les organismes et les nominations et les autres directives applicables.

Protocole d'entente

Un protocole d'entente définit les relations entre Agricorp et le ministre et le conseil d'administration d'Agricorp, et il clarifie les attentes et les exigences en matière de déclaration. Le protocole établit les rapports de responsabilisation entre le ministre et le président au nom d'Agricorp. Le protocole définit également les rôles et les responsabilités du président et des membres du conseil d'administration et du directeur général, ainsi que les rôles et les responsabilités du ministre, et du sous-ministre dans l'exploitation de l'organisme. Ce cadre de gouvernance efficace permet d'assurer l'échange d'information en temps opportun en vue d'appuyer une meilleure prise de décisions, une reddition des comptes clairement documentée et des ententes de services rationalisées.

Normes en matière d'éthique

Agricorp entend maintenir les normes les plus élevées en matière d'éthique. Nous suivons des pratiques exemplaires qui sont essentielles en vue de conduire nos activités de manière éthique et responsable. Les activités quotidiennes de l'ensemble du personnel sont guidées par des normes de conduite élevées, telles qu'elles sont définies par les lois, les directives, notre énoncé de mission, ainsi que par nos politiques et procédures d'entreprise.

Code d'éthique, serment d'office et serment d'allégeance

Agricorp a un code d'éthique et de conduite professionnelle complet qui édicte les normes en matière de comportement éthique et de responsabilité, et il s'attend à ce qu'elles soient respectées par les membres du personnel et du conseil d'administration. Tous les employés reçoivent une formation et, avec les membres du conseil, signent un accusé de réception indiquant qu'ils acceptent de se conformer au présent code. Le serment d'office et le serment d'allégeance pour les nouveaux employés servent à rappeler aux employés le poids des obligations et des responsabilités qu'ils assument à titre de membres d'un organisme gouvernemental.

Directives gouvernementales

Agricorp doit se conformer aux directives du gouvernement provincial qui guident les organismes en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La Directive concernant les organismes et les nominations établit le cadre de responsabilisation dans lequel Agricorp exerce ses activités. Chaque année, le président du conseil d'administration et le directeur général d'Agricorp attestent qu'ils satisfont aux exigences d'autres directives, lois et politiques. Les directives se répartissent en trois grandes catégories suivantes :

- **Planification des activités et gestion financière** : comprend des directives sur la délégation de pouvoir, les opérations financières, ainsi que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement.
- **Obligation de rendre des comptes et gouvernance** : comprend des directives sur l'approvisionnement, la vérification interne et la transparence.
- **Gestion de l'information et de la technologie de l'information** : comprend des directives sur le respect de la vie privée et sur l'accès à l'information.

Au cours de l'exercice 2020-2120, Agricorp a respecté les obligations et les échéanciers prévus en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations et a rempli l'attestation à quelques exceptions près qui ont été notées et qui font l'objet de plans d'action. Nous avons publié notre protocole d'entente et nos dépenses trimestrielles pour le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction sur notre site Web, ce qui démontre notre engagement envers la transparence et l'obligation de rendre des comptes.

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration suit les meilleures pratiques en matière de gouvernance, y compris le perfectionnement continu et la formation, la planification de la relève du conseil d'administration, le processus d'autoévaluation, la tenue de séances régulières à huis clos et la planification stratégique. Les règlements d'Agricorp fournissent des lignes directrices pour la gouvernance du conseil d'administration et documentent les rôles et les responsabilités du président, des membres et des comités du conseil d'administration. These roles and responsibilities include fiduciary and operational oversight, strategic planning, risk management and controls, legal and ethical conduct, ongoing education and evaluation, and liaison with OMAFRA.

Comités du conseil d'administration

Deux comités du conseil d'administration supervisent et conseillent le conseil d'administration.

Le Comité des finances et de la vérification :

- Élabore le plan annuel de vérification interne, rencontre des membres de la division de la vérification interne de l'Ontario, et examine les rapports des vérificateurs internes et la manière dont la direction donne suite aux recommandations en matière de vérification (rapports d'audit interne du gouvernement de l'Ontario au comité des finances et de la vérification)
- Surveille la manière dont la direction évalue les risques commerciaux et prévoit d'y répondre et identification des risques émergents
- Supervise les politiques de placement d'Agricorp relativement à des fonds comme le Fonds d'Assurance-production
- Supervise le processus de communication de l'information financière et le système de contrôle interne
- Examine et recommande l'approbation du conseil d'administration des états financiers vérifiés d'Agricorp et des états financiers du régime de retraite
- Supervise le régime de retraite des employés et des activités de gestion des placements d'Agricorp, y compris l'examen périodique de la politique de placement et s'assure du respect de toutes les exigences réglementaires
- Examine le plan d'audit des états financiers, tel qu'il est présenté par la vérificatrice générale de l'Ontario et se réunit avec le personnel du bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario sur une base annuelle

Le Comité de la gouvernance et des ressources humaines :

- Examine et recommande au conseil d'administration des changements au mandat et au rôle d'Agricorp, y compris examiner et recommander un protocole d'entente entre le président et le ministre et procéder à l'examen annuel de l'ensemble des documents sur la gouvernance d'entreprise
- Examine et recommande des mises à jour relativement à l'orientation des membres du conseil d'administration et à la formation et au perfectionnement continus de tous les membres du conseil d'administration
- Fournit des conseils sur les critères de nomination et les candidats potentiels à la nomination au conseil d'administration, et assure une surveillance et fait des recommandations en matière de formation et de perfectionnement pour les membres du conseil d'administration

- Assure une surveillance et recommande des améliorations à apporter au processus annuel d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration, ce qui comprend les membres des comités et les membres du conseil d'administration
- Examine et met à jour la description du rôle du président et de la vice-présidente du conseil d'administration, du président des comités du conseil d'administration, des membres du conseil d'administration et du directeur général

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, qui sont tous nommés par le lieutenant-gouverneur par l'intermédiaire d'un décret sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Le mandat des membres du conseil d'administration est de trois ans au maximum et celui-ci peut être reconduit. Les membres du conseil d'administration d'Agricorp sont des chefs de file en agriculture, en affaires et au sein de la collectivité et ils ont un large éventail de savoir-faire et d'expérience qui est mis à profit pour la supervision de l'organisation.

Les personnes nommées reçoivent une indemnité quotidienne en fonction de leur rôle, conformément à la Directive sur les organismes et les nominations. Durant l'exercice 2020-21, le conseil d'administration d'Agricorp était formé des membres suivants :

Jason Verkaik, Président

(Région de York)

Mandat : 21 mars 2019 – 20 mars 2022

Rémunération en 2020-21 : Aucune

Jason Verkaik est propriétaire exploitant et président de Carron Farms Ltd. à Holland Marsh. Jason possède une vaste expérience de l'industrie et au sein de conseils d'administration; notamment à titre de président et de coprésident du conseil d'administration de l'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario et de membre du conseil d'administration de l'Ontario Produce Marketing Association. Jason a complété le programme Agricultural Leadership de l'Ivey Business School et il détient un diplôme en gestion d'exploitation agricole de l'Université de Guelph, Campus de Ridgetown.

Dan Veldman, Vice-président

(Comté d'Oxford)

Mandat : 31 janvier 2019 – 15 juillet 2023

Rémunération en 2020-21 : 1 512,00 \$

Dan est président de Veldman Grain Farm Limited et exploite son entreprise agricole avec sa famille à Embro, en Ontario. Il a fréquenté le Fanshawe College où il a étudié la gestion de l'entreprise agroalimentaire. Producteur d'œufs de première génération, Dan siège actuellement au conseil d'administration de l'organisme Egg Farmers of Ontario et est un ancien membre du Poultry Insurance Exchange.

Josh Boersen

(Comté de Perth)

Mandat : 11 avril 2019 – 25 février 2021

Rémunération en 2020-21 : 1 596,00 \$

Producteur de poulets, de céréales et d'oléagineux, Josh est un agriculteur de troisième génération qui travaille avec son père, Brad, à la ferme familiale Bradi, située au nord de Stratford. Il est actuellement membre du conseil d'administration de Grain Farmers of Ontario et de celui de la Perth County Soil and Crop Improvement Association. Josh a obtenu un diplôme d'études supérieures de technologue en génie mécanique du Fanshawe College.

John Core

(Guelph)

Mandat : 22 octobre 2014 – 21 octobre 2023

Rémunération en 2020-21 : 1 092,00 \$

John Core a été chef de la direction de la Commission canadienne du lait et président de la Dairy Farmers of Ontario. M. Core joue un rôle actif au sein de la collectivité, notamment à titre de membre de la fondation The Foundation of Guelph General Hospital et de membre du conseil d'administration de l'Ontario Agricultural Hall of Fame Association pour 2015-16. Il détient une maîtrise et un baccalauréat ès sciences agricoles de l'Université de Guelph.

John Kikkert

(Région de Niagara)

Mandat : 28 février 2019 – 27 février 2022

Rémunération en 2020-21 : Aucune

John est éleveur de poulets et de dindes et est propriétaire de Parkview Poultry à Smithville. Il a occupé de nombreux rôles au sein du conseil d'administration de la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario au cours des dix dernières années, y compris celui de président; il siège actuellement à titre de membre. Il a acquis une vaste expérience au sein de conseils d'administration de nombreux organismes, entre autres celui de Chicken Farmers of Ontario, de Turkey Farmers of Ontario et de l'Ontario Farm Animal Council. John a été président de l'Ontario Agricultural Hall of Fame et il agit maintenant à titre de président sortant de l'organisme. Il détient un baccalauréat en sciences agricoles de l'Université de Guelph.

Patricia Lorenz, MBA, CA, CPA, DVM

(Toronto)

Mandat : 7 août 2013 – 20 septembre 2021

Rémunération en 2020-21 : 2 044,56 \$

Patricia a de l'expérience dans les secteurs suivants : fabrication de produits alimentaires, logiciels, commerce de détail, édition, diagnostic, distribution et commercialisation des technologies agricoles. Elle est vétérinaire autorisée en Ontario.

Derek Mendez

(Comté de Perth)

Mandat : 31 décembre 2018 – 30 décembre 2021

Rémunération en 2020-21 : Aucune

Derek a occupé plusieurs postes de gestion dans les secteurs des terminaux portuaires à conteneurs et de l'énergie à Trinité avant d'émigrer avec sa famille au Canada en 2010. Il est actuellement le vice-président de Molesworth Farm Supply Ltd. Il a été président et coprésident de plusieurs conseils communautaires dans la municipalité de North Perth. Il est également membre du conseil d'administration d'un certain nombre de conseils agricoles, dont celui de l'Association de nutrition animale du Canada (ANAC) et membre du comité de la section des aliments pour animaux de l'Ontario Agri Business Association (OABA). Derek est titulaire d'un baccalauréat en études de gestion de la University of the West Indies et d'une maîtrise en analyse des affaires de l'Université York.

Dominic Morrissey

(Uxbridge)

Mandat : 31 juillet 2019 – 10 juillet 2022

Rémunération en 2020-21 : 369,60 \$

Dominic travaille actuellement dans le secteur manufacturier et de l'approvisionnement en tant que directeur du développement des affaires. Auparavant, il a travaillé pour la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante durant dix ans où il relevait des enjeux touchant l'industrie agricole et les transmettant vers les organismes appropriés afin de leur trouver une solution. Il a également dirigé sa propre société de production pendant 25 ans. Dominic a œuvré comme président du Horse Guards Polo Club et il a aussi siégé à titre de membre du comité consultatif d'Equine Guelph. Dominic vit maintenant à l'extérieur d'Uxbridge avec sa famille et un certain nombre de chevaux à la retraite et d'animaux rescapés.

Robert Pasuta

(Municipalité régionale de Hamilton-Wentworth)

Mandat : 11 avril 2019 – 10 avril 2022

Rémunération en 2020-21 : Aucune

Robert est un producteur de céréales et d'oléagineux qui a également été conseiller municipal à Hamilton pendant 12 ans. Il a notamment siégé aux conseils d'administration de plusieurs organismes agricoles, ruraux et organismes de conservation. Robert a rempli trois mandats à titre de président de la Hamilton Conservation Authority et a siégé au conseil d'administration de la Rural Ontario Municipal Association et du Conservation Halton Agriculture Advisory Panel. Il a été membre du conseil d'administration et président de la Hamilton-Wentworth Federation of Agriculture Horseshoe Pork Producers et membre du conseil de direction de la Golden Horseshoe Food and Farming Alliance.

Greg Vanden Bosch

(Comté de Dundas)

Mandat : 22 mars 2017 – 21 mars 2022

Rémunération en 2020-21 : 378,00 \$

Greg est associé dans l'entreprise Vanden Bosch Farms et associé principal dans l'entreprise Vanden Bosch Elevators Inc., toutes deux situées à Chesterville, en Ontario. Il a également été membre du conseil d'administration et président du comité de la section des céréales de l'Ontario Agri Business Association. Diplômé du Campus Ridgetown de l'Université de Guelph en 1988, Greg est diplômé de l'Advanced Agricultural Leadership Program (groupe 4) et de l'Executive Program for Agricultural Producers en 1995.

Joanne Vanderheyden

(Comté de Strathroy-Caradoc)

Mandat : 9 avril 2020 – 8 avril 2022

Rémunération en 2020-21 : 701,40 \$

Joanne en est à son huitième mandat à la fonction publique au conseil de la municipalité de Strathroy-Caradoc, où elle siège actuellement à titre de mairesse. Elle occupe également le poste de Première vice-présidente de la Fédération canadienne des municipalités. Joanne a acquis une solide expérience au sein de conseils d'administration et de comités et elle possède de vastes connaissances en communication de l'information financière et en planification stratégique. Elle a aussi travaillé pendant 22 ans à titre de préposée au service à la clientèle à la Libro Credit Union. Joanne a obtenu un baccalauréat de l'Université Western et a siégé au conseil d'administration de la même université.

Message du directeur général

Soutenir les agriculteurs de l'Ontario durant une année difficile

De nombreux agriculteurs ontariens se souviendront de 2020 comme d'une année exceptionnellement difficile. Il s'agissait d'une période sans précédent, qui a été marquée par la fermeture de la frontière canado-américaine pour la première fois de l'histoire, et par des fluctuations considérables des prix des produits agricoles, qui sont passées de creux extrêmes au printemps à des sommets à l'automne.

Les agriculteurs connaissent bien les risques liés à leur métier. Normalement, ces risques comprennent les conditions météorologiques défavorables, les maladies, les infestations d'insectes et la fluctuation des prix du marché. Les agriculteurs savent qu'ils doivent être prêts avec un solide plan de gestion des risques pour leur exploitation agricole. L'exercice qui s'est conclu a présenté des défis uniques qui comprenaient tous les risques traditionnels, ainsi que les nouveaux risques liés à la COVID-19. Le rôle d'Agricorp consiste à offrir des programmes de gestion des risques fiables et pertinents au nom des gouvernements fédéral et provincial qui aident les agriculteurs à relever les défis auxquels ils font face. Nous étions prêts à répondre aux besoins des agriculteurs pendant cette année unique et difficile.

Lorsque l'industrie horticole s'est rendu compte que les travailleurs temporaires pourraient ne pas être disponibles pour aider à la plantation et à la récolte, Agricorp a travaillé avec ses partenaires gouvernementaux pour ajouter des améliorations au programme Assurance-production, y compris une couverture contre les interruptions de travail à la ferme.

Des rajustements ont également été apportés au programme Agri-stabilité, ce qui a donné lieu à l'augmentation du taux de paiement provisoire qui est passé de 50 à 75 p. 100 du paiement final estimatif. Cette augmentation du taux des paiements provisoires a permis aux clients d'avoir accès à des fonds en cours d'année lorsqu'ils avaient besoin d'un soutien.

Tout au long de la pandémie, Agricorp a continué de travailler avec les agriculteurs. Nous avons rapidement mis en œuvre notre plan de contingence pour veiller à ce que notre personnel puisse rester en sécurité en travaillant à distance. Nous avons veillé à ce que notre centre d'appels demeure opérationnel et que le traitement des paiements se poursuive sans interruption.

Nous avons reporté les dates limites pour chaque programme que nous offrons. Ces reports de dates limites ont donné aux agriculteurs le temps d'évaluer leurs besoins en matière de couverture de programme et de prendre des décisions d'affaires éclairées. Nous avons également communiqué régulièrement avec nos clients par téléphone, par courrier électronique, par des mises à jour du site Web et par des communications imprimées.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans les employés professionnels, compétents et proactifs d'Agricorp. Nos clients font régulièrement l'éloge de nos employés, soulignant à quel point il est facile de leur parler, et combien ils sont reconnaissants de leur soutien et de leur service amical. Grâce à ces employés dévoués, il est facile de faire affaire avec Agricorp.

Tout en offrant les programmes dont les agriculteurs ont besoin aujourd'hui, nous nous tournons également vers l'avenir pour améliorer l'efficacité et l'efficacités des programmes. Au cours de l'exercice 2020-21, nous avons mis en œuvre notre nouveau système de prestation de l'Assurance-production, et avons lancé un nouveau système d'inscription en ligne pour le Programme d'inscription des entreprises agricoles. Les avantages de ce travail seront évidents au cours des prochaines années, alors que nous continuerons de mettre en œuvre les changements qui permettront aux agriculteurs de faire plus facilement affaire avec nous.

Tout ce travail est accompli grâce à une gouvernance et une gestion solides. Je tiens à remercier notre président, Jason Verkaik, pour son leadership stratégique et ses conseils avisés. Merci également à nos collègues du MAAARO pour leur partenariat et leur engagement continus en faveur d'une industrie agroalimentaire forte et dynamique.

Enfin, j'aimerais exprimer ma reconnaissance aux agriculteurs de l'Ontario. Nous apprécions leur travail et leur engagement en faveur de la production alimentaire. À l'avenir, nous continuerons de tirer parti de la technologie, de rationaliser les processus et d'améliorer les services afin de pouvoir nous concentrer sur ce que nous faisons le mieux : offrir des programmes de gestion des risques qui appuient l'agriculture en Ontario.

Doug LaRose

Directeur général

Programme de base

L'Ontario est l'une des régions où l'industrie agricole est la plus diversifiée au pays, avec plus de 200 produits agricoles cultivés sur 12,3 millions d'acres de terre agricole.¹ L'agriculture est un moteur de l'activité économique dans la province, mais elle est également exposée à de nombreux risques.

Les agriculteurs sont habiles à utiliser les plus récentes pratiques et technologies de gestion pour les aider à minimiser les risques et à maximiser la production. Bien qu'ils puissent prendre des mesures pour réduire certains des risques associés aux conditions météorologiques, aux maladies des plantes et aux infestations d'insectes, d'autres risques échappent à leur contrôle, comme les prix du marché et les coûts de production. En plus d'avoir un effet sur le rendement des cultures, les conditions météorologiques peuvent aussi avoir une incidence sur l'offre et la demande. Pour aider à atténuer l'ensemble de ces risques, Agricorp assure la prestation de trois programmes de base : Agri-stabilité, Assurance-production et Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario.

Les programmes Agri-stabilité et Assurance-production font partie d'un ensemble complet de programmes de gestion des risques de l'entreprise offert à l'échelle nationale dans le cadre du *Partenariat canadien pour l'agriculture*. Le PGR est financé uniquement par le gouvernement de l'Ontario.

Les agriculteurs voient la valeur de ces programmes, et c'est pourquoi plus de 20 000 exploitations agricoles sont inscrites à Agri-stabilité, à l'Assurance-production et au PGR. La grande majorité des clients sont d'accord que ces programmes aident à stabiliser leurs revenus, qu'ils leur permettent d'innover et d'investir dans l'amélioration de leur exploitation agricole; de même, la participation des producteurs à ces programmes permet aux prêteurs d'avoir confiance quand ceux-ci veulent obtenir du financement qui leur permet de poursuivre leurs activités.

¹ Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2016 – [La superficie des terres en culture en Ontario augmente en dépit du nombre moins élevé d'exploitations agricoles](#)

Différents programmes couvrent différents risques

Chaque programme couvre différents risques, des événements météorologiques, en passant par la hausse des coûts de production et la volatilité du marché. En participant aux trois programmes de base, les agriculteurs s'assurent d'obtenir une couverture maximale pour leur exploitation agricole et de soutenir leurs activités commerciales à long terme.

Résumé des programmes en un coup d'œil

Programme	Participation	Paielements	Risques couverts et avantages
Agri-stabilité	• 10 000 • Marge de référence de 2,0 milliards de dollars	66,9 millions de dollars en 2020-21 (pour plusieurs années de programme)	Baisses importantes et imprévues de revenu • Protège le revenu agricole admissible pour l'ensemble des produits agricoles, plutôt qu'un produit agricole à la fois • Abordable (315 \$ par tranche de 100 000 \$ de marge de référence)
Assurance-production	• 14 100 • Responsabilité couverte de 3,9 milliards de dollars	129,4 millions de dollars en 2020-21 (pour plusieurs années de programme)	Faibles rendements et pertes de production attribuables à des risques assurés • Couverture basée sur un niveau de production garanti • Choix de couvertures pour plus de 100 produits agricoles
Programme de gestion des risques	• Céréales et oléagineux – 6 000 • Bétail – 1 800 • PAGR – 1 800	145 millions de dollars en 2020-21 (pour plusieurs années de programme)	Fluctuation des prix des produits agricoles et pertes ou dépenses agricoles générales • Couvre les pertes causées par la fluctuation des prix des produits agricoles et des coûts de production • Comprend des régimes d'assurance pour les secteurs suivants : bovins, porcs, moutons, veaux, céréales et oléagineux, et produits horticoles comestibles

Agri-stabilité

Agri-stabilité couvre les baisses de revenu importantes causées par les conditions défavorables du marché, les pertes de production et l'augmentation des coûts de production. Si la marge de production d'un agriculteur représente moins de 70 p. 100 de la marge de référence, Agri-stabilité aide à compenser la différence. Agri-stabilité est financé par les gouvernements fédéral et provinciaux et par les droits de participation des producteurs. Les demandes de paiement au titre d'Agri-stabilité sont généralement traitées durant l'année civile suivante une fois que l'année d'imposition est terminée. Au cours de l'exercice 2020-2021, Agricorp a traité principalement les dossiers Agri-stabilité pour l'année de programme 2019 et les paiements provisoires pour l'année de programme 2020.

Faits saillants d'Agri-stabilité

L'année 2020 a été une année sans précédent, et pour aider les agriculteurs à gérer l'impact des perturbations du marché et des défis de production, le gouvernement a reporté la date limite du 30 avril au 3 juillet 2020 pour s'inscrire à Agri-stabilité. Au total, 350 agriculteurs supplémentaires ont profité de la prolongation du délai d'inscription. Les agriculteurs ayant éprouvé des difficultés financières pouvaient demander des paiements provisoires après six mois de leur exercice financier. Pour l'année de programme 2020, le taux de paiement provisoire est passé de 50 à 75 p. 100 du paiement final de l'agriculteur. Près de 100 agriculteurs ont demandé des paiements provisoires et 18,3 millions de dollars ont été avancés. Pour veiller à ce que les agriculteurs reçoivent les paiements au titre d'Agri-stabilité 2019 au moment où ils en ont besoin, Agricorp a optimisé les ressources et priorisé les paiements en traitant les dossiers de paiement avant les dossiers de non-paiement.

Les producteurs de fruits et de légumes, les serriculteurs et les producteurs de bétail ont subi des baisses de revenu en raison de l'augmentation des coûts et des rendements du marché plus faibles. Les producteurs de fruits et de légumes ont reçu des paiements au titre d'Agri-stabilité totalisant 13,3 millions de dollars. Il s'agissait de la plus grande part des paiements d'Agri-stabilité en 2019.

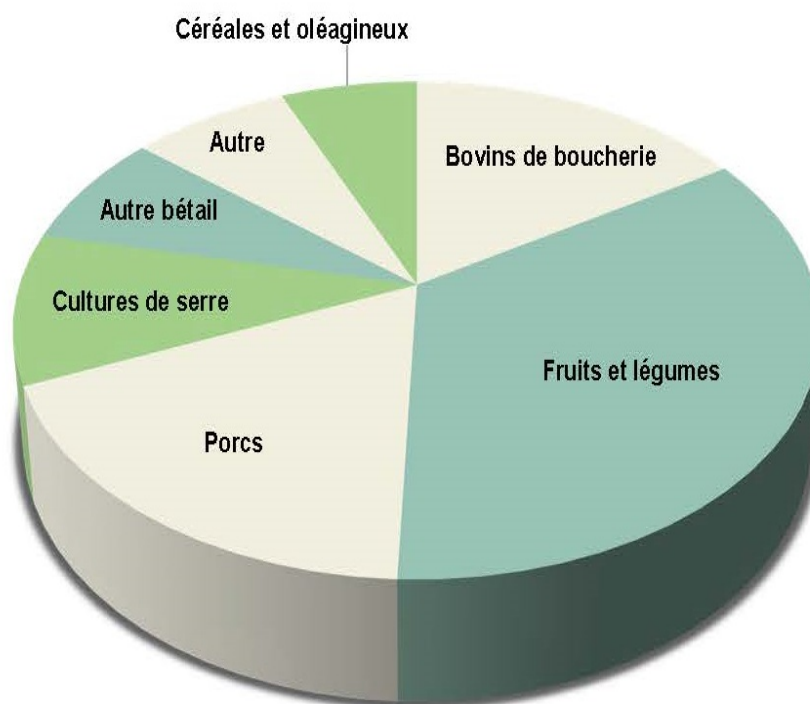
Agri-stabilité en chiffres

- **10 000** participants au programme en 2019
- **2,0 milliards de dollars** en marge de référence (revenu agricole moins les dépenses)
- **38,5 millions de dollars** en paiements de programme en 2019
- **18,3 millions de dollars** en paiements provisoires versés en 2020 pour les producteurs éprouvant des difficultés financières
- **75 %** des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Agri-stabilité
- **66 %** des clients sont d'accord qu'Agri-stabilité les aide à stabiliser leur revenu agricole

Paielements Agri-stabilité 2019 par secteur

Secteur	Paielements (millions)
Fruits et légumes	13,3 \$
Porcs	6,9 \$
Bovins de boucherie	6,2 \$
Cultures de serre	3,8 \$
Autre bétail	2,9 \$
Autre	2,9 \$
Céréales et oléagineux	2,5 \$
Total	38,5 \$

Paielements Agri-stabilité 2019 par secteur



Assurance-production

L'Assurance-production couvre les baisses de rendement et les pertes de production causées par les conditions météorologiques défavorables, les maladies, les organismes nuisibles, les animaux sauvages ou d'autres risques naturels incontrôlables. Une couverture est disponible pour plus de 100 produits agricoles. Pour la plupart des régimes d'assurance, les agriculteurs reçoivent un paiement après la récolte si leur rendement est inférieur à leur production garantie en raison d'un risque assuré. L'Assurance-production est financée par les primes payées par les gouvernements fédéral et provinciaux et par les agriculteurs.

Faits saillants de l'Assurance-production

L'année de programme 2020 a été généralement bonne, les agriculteurs ayant planté la majorité de leurs produits agricoles dans des conditions favorables. Bien que certaines régions aient dû réensemencer leurs cultures, par rapport à 2019, cette année a connu un modèle de croissance plus normal. La majorité des indemnités de réensemencement ont porté sur le soya (6,9 millions de dollars), le blé d'hiver (5,3 millions de dollars) et le maïs (2,6 millions de dollars). Nous avons versé 16,7 millions de dollars en indemnités de réensemencement et 0,6 million de dollars en indemnités de superficie non ensemencée pour cette année. C'est nettement moins qu'en 2019, où 31,1 millions de dollars en indemnités de réensemencement et 67,3 millions de dollars en indemnités de superficie non ensemencée ont été versés.

Le nombre d'acres assurés en 2020 était plus élevé, soit 5,3 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 2019, où cinq millions d'acres étaient assurés, et d'une augmentation par rapport à la moyenne sur cinq ans précédente de 5,1 millions d'acres.

Les rendements du blé d'hiver ont été légèrement supérieurs à la moyenne, sauf dans certaines parties de l'est de l'Ontario, qui ont connu des conditions sèches au début de l'été, et dans le nord de l'Ontario, qui a connu des conditions humides pendant la récolte. Les rendements de maïs et de soya ont été moyens cette année. Cependant, certaines parties de l'est de l'Ontario, de la région du Niagara et des comtés de Haldimand, Norfolk et Brant ont enregistré des rendements inférieurs en raison d'un manque de précipitations.

Le manque de précipitations en été a eu un impact négatif sur la récolte de fourrage et a entraîné le versement de paiements de 6,6 millions de dollars aux clients inscrits à l'option de garantie contre le manque de précipitations du régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères. La plupart des cultures ont pu se remettre du manque de pluie observé plus tôt durant l'année.

Les cultures fruitières ont subi quelques dommages dus au gel au printemps, et le temps sec qui a suivi a entraîné une diminution de la taille des fruits. Les cultures de tabac ont également subi des dommages dus au gel en septembre. La majorité des cultures de céréales et d'oléagineux sont arrivées à maturité et le gel n'a eu qu'un impact minimal sur celles-ci. Les conditions météorologiques sont restées favorables tout au long de l'automne, et la majorité des agriculteurs ont pu terminer leur récolte en décembre.

Pour l'année de programme 2020, les demandes d'indemnisation ont été sensiblement inférieures à celle de notre année exceptionnelle de 2019, et elles sont en ligne avec les primes collectées.

Garantir la durabilité du programme Assurance-production

L'Assurance-production a été conçue pour compenser des producteurs assurés pour les pertes dues au manque à produire en leur versant des indemnités du Fonds d'Assurance-production. Agricorp a une stratégie globale de gestion des risques pour gérer le Fonds et le risque financier du programme Assurance-production. Cette stratégie comprend une méthode de détermination des taux de primes certifiée par des actuaires et approuvée par Agriculture et Agroalimentaire Canada, des méthodes de souscription et des processus solides de demandes d'indemnisation, ainsi qu'une stratégie de réassurance fondée sur le risque.

Cette approche offre aux producteurs une couverture fiable et des primes stables, tout en assurant une réserve de fonds adéquate pour la durabilité à long terme du programme. Le Fonds est constitué des primes des producteurs et des gouvernements du Canada et de l'Ontario, ainsi que des revenus de placements.

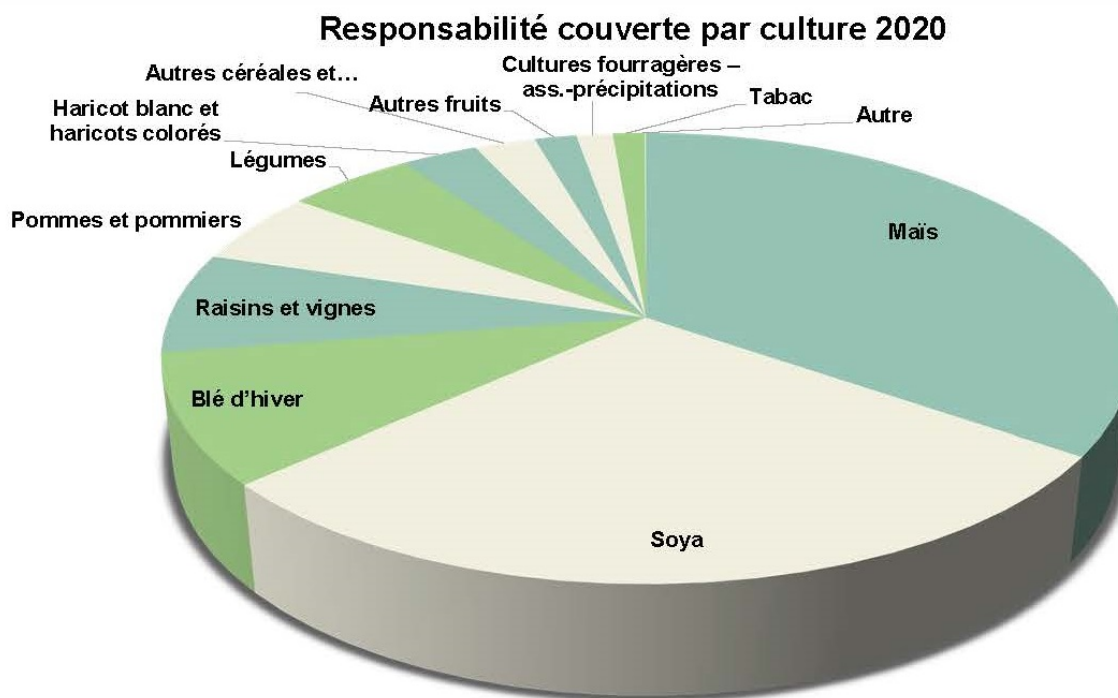
Nous avons un solde de 809,9 millions de dollars dans le Fonds d'Assurance-production en date du 31 mars 2020. Le solde du fonds plus la réassurance et les primes versées en 2020 couvraient une responsabilité couverte de 3,9 milliards de dollars. En date du 31 mars 2021, le Fonds d'Assurance-production avait un solde de 831,5 millions de dollars. Agricorp vise un solde de fonds de 14 p. 100 de responsabilité couverte. Puisque le solde du Fonds a dépassé notre réserve cible, les clients et les gouvernements ont reçu l'avantage supplémentaire d'une réduction de 21,5 p. 100 des primes pour 2020.

L'Assurance-production en chiffres

- **14 100** participants au programme en 2020
- **5,3 millions** d'acres et **3,9 milliards de dollars** de responsabilité couverte
- **118,5 millions de dollars** en indemnités pour l'année de programme 2020, y compris :
 - **86,4 millions de dollars** en indemnités de manque à produire
 - **0,6 million de dollars** en indemnités de superficie non ensemencée
 - **16,7 millions de dollars** en indemnités de réensemencement
 - **14,8 millions de dollars** pour d'autres risques assurés
- **94 %** des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Assurance-production
- **89 %** des clients sont d'accord que l'Assurance-production les aide à stabiliser leur revenu agricole

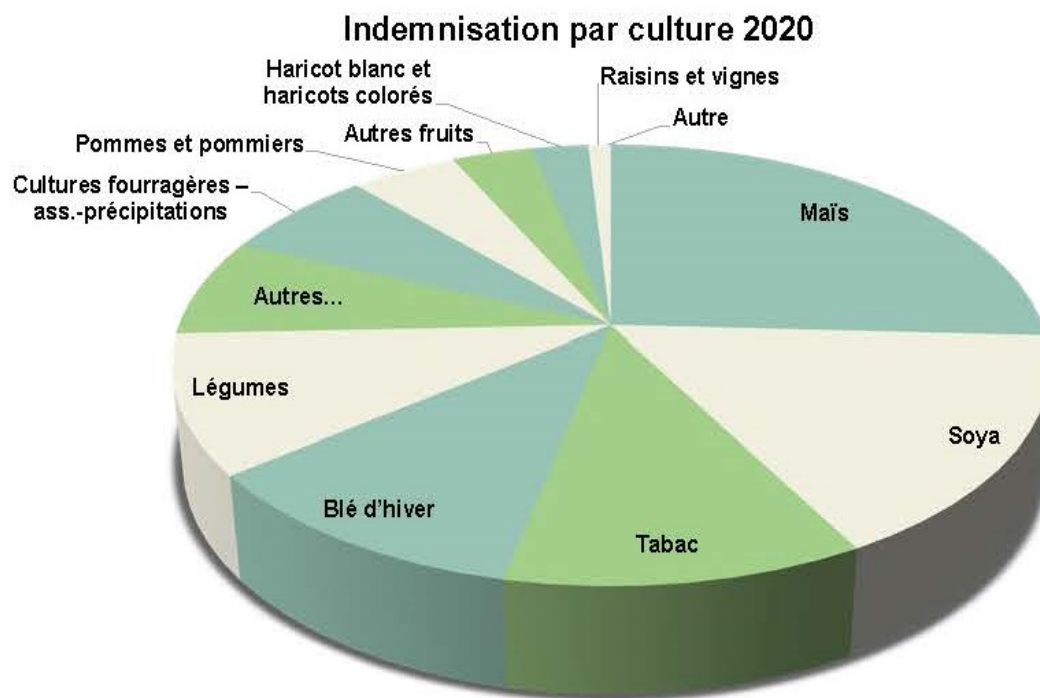
Responsabilité couverte par culture – Assurance-production 2020

Culture	Responsabilité couverte (millions)
Maïs	1 359,9 \$
Soya	1 120,1 \$
Blé d'hiver	363,3 \$
Raisins et vignes	285,5 \$
Pommes et pommiers	208,1 \$
Légumes	197,2 \$
Haricot blanc et haricots colorés	119,9 \$
Autres céréales et oléagineux	94,9 \$
Autres fruits	65,0 \$
Cultures fourragères	56,8 \$
Tabac	49,7 \$
Autre	1,7 \$
Total	3 922,1 \$



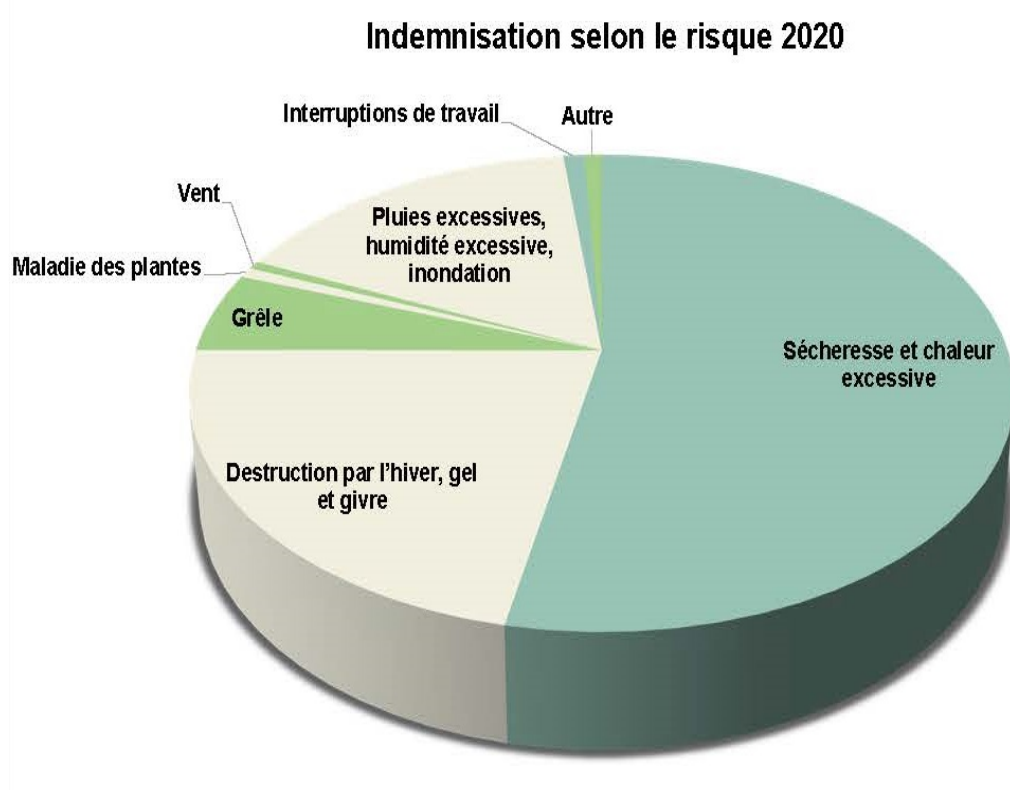
Indemnisation par culture – Assurance-production 2020

Culture	Montant d'indemnisation (millions)
Maïs	30,5 \$
Soya	19,3 \$
Tabac	13,3 \$
Blé d'hiver	13,0 \$
Légumes	11,9 \$
Autres céréales et oléagineux	8,6 \$
Cultures fourragères	8,0 \$
Pommes et pommiers	5,5 \$
Autres fruits	4,2 \$
Haricot blanc et haricots colorés	3,0 \$
Raisins et vignes	1,1 \$
Autre	0,1 \$
Total	118,5 \$



Indemnisation selon le risque – Assurance-production 2020

Risque	Montant d'indemnisation (millions)
Sécheresse, chaleur excessive	63,0 \$
Destruction par l'hiver, gel et givre	25,9 \$
Pluies excessives, humidité excessive, inondation	19,5 \$
Grêle	6,5 \$
Interruptions de travail	1,2 \$
Autre	1,0 \$
Maladie des plantes	0,8 \$
Vent	0,6 \$
Total	118,5 \$



Programme de gestion des risques

Le Programme de gestion des risques (PGR) compense les pertes financières causées par la baisse des prix des produits agricoles et la hausse des coûts de production. Ce programme est offert aux agriculteurs ontariens de céréales et d'oléagineux, de bétail et de produits horticoles comestibles. Pour le PGR : Céréales et oléagineux et PGR pour le bétail, les primes sont basées sur un choix de niveaux de protection et d'options de couverture. Des paiements sont versés si le prix moyen du marché d'un produit agricole chute en dessous du coût moyen de produire le produit agricole, dans les limites d'un niveau de protection choisi. Pour le programme d'autogestion des risques (PAGR) pour les produits horticoles comestibles, les agriculteurs peuvent déposer un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles dans un compte du PAGR, et le gouvernement provincial verse une contribution au compte. L'agriculteur peut retirer des fonds du compte pour compenser des pertes financières.

Le PGR est financé uniquement par le gouvernement de l'Ontario. En 2020, le financement du programme est passé de 100 millions à 150 millions de dollars. Le financement annuel couvre à la fois les paiements de programme et les coûts liés à l'administration du programme. Agricorp déploie tous les efforts pour limiter les coûts administratifs, pour qu'il y ait plus de fonds disponibles pour les paiements aux agriculteurs. La totalité des primes payées par les agriculteurs pour la couverture des céréales et oléagineux et du bétail est remise au MAAARO et versée dans le Farmer's Risk Management Premium Fund, qui est géré par des représentants des groupements de producteurs spécialisés qui participent au programme. Le fonds de primes fournit, en cas de besoin, un soutien supplémentaire en matière de gestion des risques. Pour plus d'information, se reporter à la section [Farmer's Risk Management Premium Fund](#).

Faits saillants du PGR

Durant l'année de programme 2020, les prix du marché ont continué d'être instables, ce qui a entraîné des paiements pour certains produits agricoles. La faiblesse des prix des céréales et des oléagineux a déclenché des paiements avant récolte pour les producteurs de céréales et d'oléagineux. Les paiements après récolte seront effectués, s'il y a lieu, au printemps 2021.

Le PGR en chiffres

- **9 600** inscriptions en 2020
- **145.0 millions de dollars** versés en paiements de programme au cours de l'exercice 2020-21 pour les six régimes d'assurance (couvre plusieurs années de programme) :
 - **57,3 millions de dollars** en paiements pour les producteurs de bétail
 - **57,4 millions de dollars** en paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux
 - **30,3 millions de dollars** en fonds gouvernementaux déposés dans des comptes du PAGR
- **84 %** des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du PGR
- **77 %** des clients sont d'accord que le PGR les aide à stabiliser leur revenu agricole

Procédure d'appel

Nous prenons grand soin de traiter avec précision et minutie la couverture de souscription, les demandes d'indemnisation et la gestion des dossiers des clients. Il arrive parfois qu'un client soit en désaccord avec une décision que nous avons prise; nous déployons tous les efforts possibles pour résoudre la situation à l'aide de processus clairs et uniformes.

Agri-stabilité et PGR

En cas de désaccord avec une décision d'Agricorp concernant une demande d'indemnisation au titre d'Agri-stabilité ou du PGR, les clients peuvent communiquer avec nous pour demander un examen interne. Nous procéderons à un examen interne pour confirmer que le dossier a fait l'objet d'une décision conformément aux règles du programme et qu'il a été réglé de manière cohérente avec les autres dossiers. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de l'examen interne, ils peuvent demander une révision du dossier par le comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises (CEPGRE), un organisme consultatif du gouvernement provincial qui est distinct de la société et dont les membres sont nommés par le ministre. Le CEPGRE entend les demandes d'examen et fait des recommandations non contraignantes à Agricorp. En tant qu'administrateur du programme, Agricorp est chargé d'appliquer toutes les règles de programme de manière cohérente et de prendre l'ensemble des décisions liées à ces programmes. Ainsi, Agricorp peut accepter en tout ou en partie les recommandations non contraignantes du CEPGRE ou nous pouvons les refuser.

Agricorp traite près de 20 000 dossiers d'Agri-stabilité et du PGR chaque année. Au cours de l'exercice 2020-21, Agricorp a reçu trois demandes de client pour un examen de leur dossier par le CEPGRE.

Assurance-production

Les clients qui sont en désaccord avec une décision prise par Agricorp relativement à une demande d'indemnisation ou leur admissibilité à la couverture peuvent communiquer avec nous pour demander que nous procédions à un examen interne de leur dossier. Si les résultats de cet examen ne sont pas satisfaisants, les clients ont la possibilité de recourir à la médiation. Les clients peuvent déposer un appel au Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales, qui est un tribunal d'arbitrage du gouvernement provincial. Cet organisme indépendant rend des décisions exécutoires sur les litiges entre Agricorp et les clients de l'Assurance-production.

Pour la campagne agricole 2020-21, l'ACDC a traité 14 100 dossiers de souscription, a traité plus de 8 000 demandes d'indemnisation et a reçu une demande d'appel.

Autres programmes

En plus d'exécuter les trois programmes de gestion des risques de base – Agri-stabilité, Assurance-production et PGR – Agricorp administre d'autres programmes et services qui appuient l'industrie agricole.

Programme d'inscription des entreprises agricoles

Dans le cadre du Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA), les agriculteurs de l'Ontario dont le revenu agricole brut annuel est de 7 000 \$ ou plus sont tenus d'inscrire leur entreprise agricole. Les entreprises agricoles inscrites au programme sont admissibles à d'autres programmes gouvernementaux, comme le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles et le Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune. Les entreprises agricoles inscrites peuvent également adhérer à l'un des trois organismes agricoles agréés (OAA) : la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario (FACO), le Syndicat national des cultivateurs – Ontario (SNC-O) ou la Fédération de l'Agriculture de l'Ontario (FAO). Agricorp exécute le PIEA au nom du MAAARO. Les OAA ont repris le financement du programme en janvier 2022.

En 2020, plus de 44 200 entreprises agricoles se sont inscrites au programme.

Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles

Le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles est l'une des façons qu'utilise l'Ontario pour soutenir l'agriculture. Agricorp, la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) et les municipalités collaborent à l'administration du programme. La SEFM évalue les propriétés comme des terres agricoles et en détermine la valeur. Agricorp traite les demandes et confirme que chaque propriété est une terre agricole admissible. Les municipalités appliquent leur taux d'imposition foncière des biens agricoles aux propriétés admissibles et perçoivent les impôts fonciers. Le gouvernement de l'Ontario finance les coûts administratifs d'Agricorp associés à l'exécution du programme.

Agricorp a commencé à offrir le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles en février 2019. L'admissibilité des terres agricoles est déterminée sur une base annuelle. Pour l'année d'imposition 2021, 169 000 propriétés étaient admissibles.

Registre provincial des exploitations

Le Registre provincial des exploitations (RPE) permet aux agriculteurs ontariens d'enregistrer des parcelles de terrain associées aux activités agroalimentaires, comme la production de cultures et de bétail, et la transformation des aliments. Le registre fait appel à la traçabilité, ce qui permet aux gouvernements de réagir rapidement à des incidents qui pourraient avoir des répercussions sur les entreprises agroalimentaires, comme une catastrophe météorologique, l'éclosion de maladies animales ou végétales, ou des aliments contaminés. Il appuie également la préparation aux situations d'urgence et l'identification rapide des emplacements agroalimentaires. Agricorp exécute le RPE au nom du MAAARO. Le registre est financé par le gouvernement de l'Ontario.

En date du 31 mars 2021, il y a eu 53 000 inscriptions.

Programme de protection financière des producteurs de céréales

Le Programme de protection financière des producteurs de céréales couvre les pertes financières si les négociants et les exploitants d'élevateur à grains détenteurs d'un permis ne respectent pas leurs obligations de paiement ou d'entreposage envers les agriculteurs ou les propriétaires de maïs-grain, de soya, de canola et de blé. Les agriculteurs ou les propriétaires peuvent soumettre une réclamation à la Commission de protection financière des producteurs de céréales en vue de couvrir une partie de leurs pertes. Agricorp est responsable des composantes de délivrance de permis et d'inspection du Programme de protection financière des producteurs de céréales. Les coûts administratifs du programme sont payés par les agriculteurs au moyen de leurs droits obligatoires, et par les marchands et les exploitants d'élevateur à grains au moyen de leurs frais de permis. The Grain Financial Protection Board manages the four insurance funds and determines if a claim should be paid.

Au cours de l'exercice 2020-2121, Agricorp a délivré un permis à 243 marchands et à 359 exploitants d'élevateur à grains en Ontario. Le programme a couvert des ventes de 3,0 milliards de dollars de grain.

Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie

Le Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie de l'Ontario couvre les pertes financières si les marchands titulaires d'un permis ne respectent pas leurs obligations de paiement envers les vendeurs de bovins de boucherie de l'Ontario. Les vendeurs de bovins de boucherie peuvent présenter une réclamation à la Commission de protection financière des éleveurs de bétail afin de couvrir une partie de leurs pertes. Agricorp appuie le MAAARO dans la délivrance de permis aux marchands titulaires d'un permis et collecte les prélèvements. Le MAAARO gère les politiques relatives au programme, les décisions relatives à la délivrance de permis, les enquêtes ainsi que la mise en œuvre du programme. La Commission de protection financière des éleveurs de bétail gère le fonds d'indemnisation pour les producteurs de bétail et détermine si une réclamation fera l'objet d'un paiement. Les dépenses administratives du programme sont réglées au moyen des prélèvements des vendeurs de bovins de boucherie et des droits de permis des marchands.

La prestation des services de délivrance de permis et le versement des droits ont été transférés de Beef Inc. à Agricorp en janvier 2019. Au cours de l'exercice 2020-2121, 136 permis ont été délivrés.

Programme de promotion et d'amélioration des vignobles

Le Programme de promotion et d'amélioration des vignobles soutient les producteurs ontariens de raisins de vigne en fournissant un financement à coûts partagés pour les améliorations admissibles des vignobles. Ce programme aide les producteurs à s'adapter aux défis actuels et émergents des vignobles et leur permet de produire des raisins de qualité pour les vignerons de l'Ontario. Le programme est financé dans le cadre du *Partenariat canadien pour l'agriculture* par les gouvernements fédéral et ontarien. Les paiements sont basés sur les dépenses liées à l'amélioration des vignobles.

En 2020, Agricorp a validé 67 projets d'amélioration et a versé 800 000 dollars en paiements de programme.

Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA

Le Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (VQA) appuie les établissements vinicoles de l'Ontario en vue d'améliorer leur compétitivité et de stimuler l'innovation tout en contribuant à l'accroissement de leurs ventes de vins de la VQA à la Régie des alcools de l'Ontario. Le programme offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Au cours de l'exercice 2020-21, Agricorp a versé 7,5 millions de dollars en paiements de programme à 71 établissements vinicoles en Ontario.

Programme pour les petites cidreries

Le Programme pour les petites cidreries fournit un soutien financier aux cidreries ontariennes admissibles afin qu'elles puissent faire croître leurs activités. Les paiements sont basés sur les ventes de cidre alcoolisé. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Durant l'exercice 2020-21, Agricorp a versé plus de 1,8 million de dollars en paiements de programme à 69 cidreries.

Programme pour les petites distilleries

Le Programme pour les petites distilleries fournit un soutien financier aux distilleries ontariennes admissibles afin qu'elles puissent faire croître leurs activités. Les paiements sont basés sur les ventes de spiritueux. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Durant l'exercice 2020-21, Agricorp a versé plus de 800 000 dollars en paiements de programme à 37 distilleries.

Initiative Canada-Ontario 2020 sur les coûts supplémentaires associés à la COVID-19 pour l'alimentation de maintien des porcs

L'Initiative Canada-Ontario 2020 sur les coûts supplémentaires associés à la COVID-19 pour l'alimentation de maintien des porcs aide les éleveurs admissibles à couvrir les coûts accrus de l'alimentation des porcs prêts pour le marché qui ont été gardés à la ferme en raison d'une réduction de la capacité de transformation chez un transformateur touché. L'initiative est un programme Agri-relance qui est financé par les gouvernements fédéral et provincial.

Durant l'exercice 2020-21, Agricorp a versé plus de 1,2 million de dollars en paiements de programme.

Initiative Canada-Ontario d'aide d'urgence dans le cadre du programme Agri-relance pour les coûts d'alimentation des bovins de boucherie en raison de la COVID-19

L'Initiative Canada-Ontario d'aide d'urgence dans le cadre du programme Agri-relance pour les coûts d'alimentation des bovins de boucherie en raison de la COVID-19 aide les éleveurs à couvrir les coûts engagés pour nourrir et mettre en retrait les bovins de boucherie prêts pour le marché qui sont touchés par des retards dans la transformation qui sont attribuables à la COVID-19. L'initiative est un programme Agri-relance financé par les gouvernements fédéral et provincial.

Durant l'exercice 2020-21, Agricorp a versé plus de 1,4 million de dollars en paiements de programme.

Services

Agricorp tire profit de son personnel, de ses systèmes, de ses données et de son infrastructure pour offrir un certain nombre de services au secteur agricole et aux groupements de producteurs spécialisés de l'Ontario en vue d'appuyer et de favoriser une industrie agroalimentaire novatrice, concurrentielle et durable.

Service de gestion des données

En partenariat avec la Grape Growers of Ontario, l'Ontario Fresh Grape Growers, l'Ontario Apple Growers et l'Ontario Tender Fruit Growers, Agricorp offre un service de gestion des données (SGD) sur le Web qui fait appel à la technologie GPS pour cartographier et mesurer avec exactitude les superficies des vignobles et des vergers. Le SGD recueille de l'information agronomique au sujet du raisin, des pommes et des fruits tendres, y compris l'inventaire des plants, les espèces, l'âge, le rendement et la qualité. Agricorp utilise cette information pour appuyer la prestation de programmes au secteur fruiticole. Le secteur fruiticole tire profit de cette information afin de mettre en œuvre leurs propres initiatives, y compris la recherche, la commercialisation, l'innocuité des aliments et la gestion de la production.

Services financiers, services de secrétariat et autres services

Agricorp offre une gamme de services et d'activités de soutien au Farmer's Risk Management Premium Fund, à la Commission de protection financière des producteurs de céréales, à la Commission de protection financière des éleveurs de bétail et à l'organisme Dairy Farmers of Ontario.

Farmer's Risk Management Premium Fund

Nous fournissons des services de gestion des paiements, de communication et de déclaration au Farmer's Risk Management Premium Fund. Les agriculteurs qui participent au PGR : céréales et oléagineux et au PGR pour le bétail paient des primes qui sont déposées dans ce fonds géré par l'industrie. Le fonds fournit un soutien supplémentaire en matière de gestion des risques aux agriculteurs durant les années où ils en ont le plus besoin. Les groupements de producteurs spécialisés suivants gèrent le fonds et déterminent à quel moment des paiements seront effectués : Grain Farmers of Ontario, Beef Farmers of Ontario, Ontario Pork, Ontario Sheep Marketing Agency et Veal Farmers of Ontario.

Au cours de l'exercice 2020-21, Agricorp a traité 6 500 paiements aux producteurs, totalisant 26,1 millions de dollars pour l'année de programme 2019. À la demande des producteurs de porcs, 450 paiements provisoires totalisant 5,3 millions de dollars ont été avancés pour l'année de programme 2020.

Commission de protection financière des producteurs de céréales

Nous fournissons des services financiers et des services de secrétariat à la Commission de protection financière des producteurs de céréales (CPFPC), un organisme fiduciaire chargé d'administrer quatre fonds établis dans le cadre de la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*. La Commission a pour mandat de gérer les fonds, d'étudier les réclamations, d'accepter ou de refuser le paiement des réclamations et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Agricorp appuie l'organisme relativement aux décisions concernant les réclamations et assure la gestion des droits obligatoires incluant leurs déclaration, investissement et vérification annuelle. Afin d'appuyer le Commission relativement à l'administration des fonds, nous coordonnons et soutenons les réunions de la Commission, participons à la nomination des membres du conseil d'administration, développons les processus, les politiques et envoyons les documents et coordonnons la documentation relative à la gouvernance de la Commission.

Commission de protection financière des éleveurs de bétail

Nous fournissons des services de gouvernance, de secrétariat et des services financiers à la Commission de la protection financière des éleveurs de bétail, un organisme fiduciaire qui gère le fonds d'indemnisation des vendeurs de bétail en vertu de la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*. La Commission a pour mandat de gérer le fonds, d'étudier les réclamations, d'accepter ou de refuser le paiement des réclamations et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Agricorp appuie l'organisme relativement aux décisions concernant les réclamations et assure le traitement des droits obligatoires reçus incluant leurs déclaration, investissement et vérification annuelle. Afin d'appuyer le Commission de protection financière des éleveurs de bétail relativement à l'administration du fonds, nous coordonnons et soutenons les réunions de la Commission, participons à la nomination des membres du conseil d'administration, développons les processus, les politiques et envoyons les documents et coordonnons la documentation relative à la gouvernance de la Commission.

Dairy Farmers of Ontario

En vertu d'un contrat conclu avec l'organisme Dairy Farmers of Ontario, Agricorp aide à protéger les intérêts financiers des producteurs de lait en analysant les états financiers trimestriels et annuels de 55 transformateurs de produits laitiers qui possèdent 75 usines de transformation en Ontario. Les transformateurs laitiers achètent chaque année 2,4 milliards de dollars de lait des producteurs de l'Ontario.

Services de vérification et de cartographie

Agricorp offre une gamme variée de services de cartographie, de mesurage et de vérification aux groupements de producteurs spécialisés, à l'industrie et aux organismes à but non lucratif afin d'appuyer les initiatives visant l'agriculture et la conservation.

Nous offrons des services de cartographie et de vérification à ALUS Canada pour appuyer le programme Ontario Alternative Land Use Services, qui dédommage les agriculteurs lorsqu'ils cessent d'exploiter à des fins agricoles des terres dites écosensibles. Au cours de l'exercice 2020-21, nous avons approuvé 39 projets de producteurs.

Nous mesurons, cartographions et fournissons également des renseignements sur la superficie des jardins de plantules de ginseng nouvellement plantés pour la première année. La cartographie contribue à soutenir la recherche, la compréhension et l'innovation dans le domaine agricole. Durant l'exercice 2020 21, nous avons cartographié 308 jardins, soit 2 400 acres.

En 2018, nous avons étendu nos services de vérification à l'association Berry Growers of Ontario (BGO). En vertu de cette entente, nous procédons à la vérification des superficies de fraises, de bleuets et de framboises. Cette information est utilisée par la BGO pour recueillir des droits, obtenir des renseignements sur les marchés afin d'élaborer des plans stratégiques de mise en marché et de cerner les possibilités de recherche et de développement. Au cours de l'exercice 2020-21, nous avons procédé à la vérification de 260 acres pour 21 producteurs.

Rapport de gestion

L'agriculture n'a pas été épargnée par la perturbation soudaine des activités causée par la COVID-19. Du jour au lendemain, les entreprises ont dû relever le défi de fonctionner dans un nouvel environnement. Alors que de nombreuses entreprises ont dû fermer leurs portes, le travail quotidien de la communauté agricole s'est poursuivi. Il fallait planter les cultures et s'occuper des animaux malgré les perturbations de la COVID 19, et les agriculteurs ont relevé les défis qui se présentaient à eux.

La communauté agricole a dû affronter de nombreux défis, et ce, qu'il s'agisse d'interruptions soudaines de la main-d'œuvre en raison des restrictions de voyage, de la fermeture des frontières et de la nécessité pour les travailleurs saisonniers de s'isoler à leur arrivée au Canada, ou de changements dans la demande des produits qu'ils produisent. La fermeture des restaurants a entraîné une baisse de la demande d'œufs et de lait, et le secteur des serres s'est soudainement retrouvé sans marché pour les cultures horticoles florales, car les gens sont restés chez eux au début de la pandémie.

Les consommateurs ont ressenti un sentiment d'urgence et se sont précipités dans les épiceries, laissant les rayons temporairement vides. Cependant, la communauté agricole a continué à faire ce qu'elle fait le mieux, soit produire des aliments de haute qualité, et en peu de temps, les rayons ont été à nouveau remplis. Certaines usines de conditionnement de la viande ont dû fermer en raison de la maladie qui a touché leur personnel, et les agriculteurs ont dû garder le bétail plus longtemps que prévu. Les agriculteurs ont toutefois continué à produire un approvisionnement régulier de nourriture pour les Ontariens.

Malgré ces défis, Agricorp a continué à être disponible et prête à soutenir les agriculteurs, en offrant des programmes et des services qui ont aidé l'industrie agroalimentaire. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements provincial et fédéral pour répondre aux besoins des agriculteurs. Les dates limites des programmes ont été reportées, de nouveaux programmes ont été lancés, des ressources ont été réaffectées pour répondre à l'augmentation des appels des clients et la priorité du traitement des dossiers a été revue afin de garantir l'émission des paiements en temps opportun. Toutes ces mesures visaient à faire en sorte que les agriculteurs reçoivent un service à la clientèle et un soutien rapides lorsqu'ils en ont le plus besoin.

L'exercice 2020-21 a été l'exercice durant lequel nous avons mis en œuvre notre plan de continuité des opérations. Une bonne planification nous a permis de faire travailler efficacement nos employés à distance, tout en continuant à fournir un service à la clientèle de qualité aux agriculteurs de l'Ontario.

Planification solide des activités

Une agriculture forte exige une solide planification des activités pour s'assurer que nous sommes prêts à offrir aux clients le service et le soutien dont ils ont besoin pour faire croître leur exploitation agricole.

Nous établissons au départ un plan d'activités solide appuyé par une production de rapports opportune et transparente. Le conseil d'administration et la haute direction élaborent le plan en collaboration avec nos partenaires gouvernementaux, et nous le publions sur notre site Web afin de garantir une transparence totale. Notre processus de planification trouve sa source dans notre compréhension de l'industrie agricole actuelle, dans une évaluation détaillée des risques, ainsi que dans les attentes des gouvernements et les besoins de nos clients.

Le plan d'activités définit notre orientation stratégique et nos priorités sur une période de trois ans. Il comprend des mesures de rendement précises de nos activités quotidiennes qui s'alignent sur des normes de rendement établies à l'échelon national. Ce plan est actualisé sur une base annuelle et est soumis pour approbation au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales avant d'être publié sur notre site Web. Nous rendons compte de nos progrès au MAAARO et aux intervenants de l'industrie tout au long de l'exercice. Le conseil d'administration soumet également un rapport annuel au ministre. Une fois que le ministre a approuvé le rapport, il est déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario et publié sur agricorp.com. Une planification et une production de rapports opportunes et transparentes garantissent que tous les intervenants sont bien informés en ce qui concerne le respect de nos engagements.

Notre planification comprend des plans d'urgence qui nous permettent d'offrir efficacement des programmes et des services lorsque des circonstances inhabituelles se présentent. Durant cet exercice, Agricorp a réaffecté des employés pour aider à traiter les demandes de paiement provisoire au titre d'Agri-stabilité et pour lancer deux nouveaux programmes. Nous avons continué à veiller à ce que des ressources soient en place pour gérer les volumes d'appels élevés lorsque les clients appellent pour discuter de leurs options de couverture relatives aux programmes de gestion des risques de l'entreprise. Notre plan de continuité des opérations a été mis en œuvre en mars 2020 et le personnel a commencé à travailler à distance. Tout au long de l'exercice, notre plan de continuité des opérations a permis de garantir la disponibilité du personnel pour soutenir l'industrie agroalimentaire.

Analyse financière pour 2020-21

Le tableau suivant montre nos dépenses administratives par programme et les écarts entre notre budget et nos dépenses réelles. Les coûts budgétaires et les coûts réels sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Comme l'indique le tableau, nos dépenses administratives globales ont été inférieures de 3,6 millions de dollars par rapport au budget. Les dépenses réelles liées à l'exécution du programme Agri-stabilité ont été inférieures au budget de 1,2 million de dollars, en raison des changements opérationnels apportés pour répondre à la pandémie de COVID-19 et pour nous permettre de nous concentrer sur d'autres priorités gouvernementales. Un projet qui avait été budgétisé pour l'exercice a été reporté à une période ultérieure, car de nouveaux programmes non récurrents et des priorités opérationnelles ont eu la priorité, ce qui fait que les « autres programmes non récurrents » ont été inférieurs au budget de 2,0 millions de dollars au cours de l'exercice.

Dépenses réelles par rapport aux dépenses budgétaires - tableau des écarts (en milliers de dollars selon la comptabilité de caisse)			
Dépenses administratives par programme	Réelles	Budgétaires	Écart en dessous (au dessus)
Agri-stabilité	8 819	10 036	1 217
Assurance-production	21 807	21 607	-200
Programme de gestion des risques	4 334	4 900	566
Autres programmes et services récurrents	3 585	3 618	33
Autres programmes non récurrents	1 006	2 982	1 976
Total des dépenses	\$39 551	\$43 143	\$3 592
Financement des dépenses administratives			
Financement fédéral	18 376	18 985	609
Financement de l'Ontario	19 657	22 658	3 001
Revenu provenant d'autres droits	1 518	1 500	(18)
Total du financement	\$39 551	\$43 143	\$3 592
Excédent (déficit) du financement	0	0	0

Plan d'activités 2020-23

Le plan d'activités 2020-23 d'Agricorp met l'accent sur trois objectifs précis :

- Il est facile de faire affaire avec Agricorp
- Agricorp est une organisation efficace et efficiente
- Agricorp est prêt à exécuter

Au cours de l'exercice 2020-21, Agricorp a fait des progrès constants dans la réalisation de ces trois objectifs en travaillant sur des initiatives stratégiques, y compris les suivantes :

- Achèvement de la configuration d'un système informatique commercial prêt à l'emploi pour l'Assurance production
- Mise en œuvre de nouveaux processus opérationnels dans le cadre de l'Assurance-production
- Achèvement des travaux visant à rendre le Programme d'inscription des entreprises agricoles plus facile à s'inscrire et à payer pour les agriculteurs et plus rentable à administrer.
- Simplification de la déclaration de renseignements dans le cadre de l'Assurance-production pour les clients
- Amélioration de notre présence en ligne pour permettre aux clients d'effectuer plus facilement leurs opérations en ligne et trouver l'information dont ils ont besoin
- Mise en œuvre d'améliorations des produits afin de répondre aux besoins changeants des agriculteurs en matière de programmes de gestion des risques.
- Lancement et mise en œuvre de deux initiatives dans le cadre du programme Agri-relevance pour les éleveurs de porcs et de bovins

Les pages suivantes montrent comment Agricorp a progressé dans la réalisation de ses trois objectifs stratégiques.

Être une organisation efficace et efficiente

Agricorp est fier de sa capacité de travailler de façon efficiente et efficace. L'amélioration continue a toujours été une pierre angulaire pour nous. Nous recherchons activement des moyens d'améliorer et de rationaliser les processus et de réduire les coûts dans le cadre de notre examen régulier de nos opérations. Répondre aux besoins des clients avec un service rapide et de qualité, en leur offrant des renseignements utiles et des paiements de programme versés en temps opportun, est l'un de nos objectifs les plus importants.

Répondre aux clients qui ont besoin d'aide

L'un de nos objectifs est d'offrir aux clients un service de qualité en temps opportun lorsqu'ils ont besoin de nous. Pour ce faire, nous devons être prêts à soutenir nos clients lorsqu'ils en ont le plus besoin.

Cette année, le taux de paiement provisoire pour le programme Agri-stabilité 2020 est passé de 50 à 75 p. 100 du paiement final estimatif. Cela a permis aux agriculteurs d'accéder aux paiements au moment où ils en avaient le plus besoin, plutôt que d'attendre que leur exercice financier soit terminé.

Nous avons continué de donner la priorité au traitement des dossiers de paiement dans tous les programmes afin de garantir aux agriculteurs un accès rapide aux fonds lorsqu'ils en ont le plus besoin.

Faits saillants 2020-21

Cette année, plus de 540 nouvelles demandes de participation à Agri-stabilité 2020 ont été reçues.

Nous avons constaté une augmentation importante du nombre de demandes de paiement provisoire au titre d'Agri-stabilité, avec 93 demandes qui ont généré 18,3 millions de dollars en paiements. Durant l'année précédente, 30 demandes de paiement provisoire ont été soumises et des paiements totalisant 3,1 millions de dollars ont été versés.

Cette année, nous avons continué à nous concentrer sur le traitement des paiements pour les clients, et 119 millions de dollars en indemnité d'Assurance-production ont été émis.

Nous avons dépassé notre objectif de rendement de payer 90 p. 100 des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production dans les 60 jours.

La COVID-19 change notre façon de travailler

En mars 2020, l'Ontario a déclaré l'état d'urgence et nous avons mis en œuvre notre plan de continuité des opérations en faisant travailler les employés à distance. Nous avons continué à fournir un service sans discontinuité à nos clients, en répondant aux appels à distance.

Nous avons continué à tirer parti de notre plan de continuité des opérations, en encourageant les clients à utiliser, dans la mesure du possible, des canaux électroniques pour communiquer avec nous et pour effectuer des paiements et en recevoir de notre part. Une main-d'œuvre solide et souple nous a permis de poursuivre nos activités.

Faits saillants 2020-21

Notre centre d'appels a continué de fonctionner durant la transition au travail à distance. Près de 120 000 appels ont été traités par les employés du centre d'appel cette année.

Il y a eu une augmentation importante des communications électroniques avec nos clients durant l'exercice. Nous avons reçu plus de 43 000 courriels. Cela représente une augmentation de 86 p. 100 du nombre de courriels reçus pendant l'exercice.

Nous continuons d'augmenter l'utilisation des méthodes de paiement électronique pour les clients, avec près de 60 p. 100 des fonds payés électroniquement au cours de l'exercice.

Améliorer l'exécution de l'Assurance-production

Nous cherchons continuellement à apporter des améliorations opérationnelles en simplifiant ou en automatisant nos processus, en réduisant la paperasse et en améliorant nos systèmes. Après plusieurs années de planification, de développement et de tests rigoureux, Agricorp a mis en place un nouveau système, une formation, des documents destinés aux clients et un *Contrat d'assurance* actualisé afin de moderniser l'exécution de l'Assurance-production.

Les avis de renouvellement de la police d'automne pour l'année de programme 2021 ont marqué l'introduction d'améliorations apportées aux processus opérationnels internes, d'un système de souscription et de demandes d'indemnisation, ainsi que de documents améliorés pour les clients; toutes ces améliorations ont été conçues en vue de générer des gains d'efficacité et des améliorations pour nos clients. Les avis de renouvellement de la police pour les fruits et enfin les avis de renouvellement de la police du printemps pour l'année de programme 2021 ont achevé notre transition vers cette plateforme de pointe du secteur. Le nouveau système offre des capacités commerciales et une flexibilité supplémentaires pour améliorer la prestation de l'Assurance-production dans l'avenir. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de notre objectif stratégique, qui consiste à mener des activités efficaces et efficientes, et les agriculteurs verront de nombreuses améliorations destinées à veiller à ce qu'il soit facile de faire affaire avec nous.

Faits saillants 2020-21

L'avis de renouvellement a été actualisé pour permettre aux agriculteurs de trouver plus facilement les renseignements importants dont ils ont besoin pour renouveler leur couverture, ce qui a nécessité moins de papier (en moyenne 10 pages de moins) et moins d'envois postaux (les polices ont été regroupées par produits agricoles du printemps, d'automne, et fruits).

Les avis de renouvellement de l'année de programme 2021 ont tous été générés à partir du nouveau système d'Assurance production.

Nous avons renouvelé le *Contrat d'Assurance* en utilisant un langage simple –il est plus court de 45 pages, est plus facile à lire et est disponible sur notre site Web. Les conditions des couvertures n'ont pas changé.

À partir de novembre 2020, les employés ont soutenu les clients à l'aide d'un nouveau système d'Assurance-production, d'une nouvelle documentation client et du *Contrat d'assurance* actualisé

Tout ce que les agriculteurs doivent savoir sur leur police d'assurance se trouve sur agricorp.com.

Le nouveau système est plus rapide et offre plus de souplesse pour prendre en charge les futures améliorations à l'Assurance-production.

Nous continuons d'optimiser les ressources

Agricorp fait constamment preuve d'une gestion financière prudente, en assurant une exécution efficace des programmes dans les limites de budgets fixes. Le fait de trouver des gains d'efficacité dans nos activités quotidiennes est une façon efficace d'optimiser nos ressources et de faire économiser du temps aux employés pour le travail important qui consiste à soutenir les agriculteurs. Nos initiatives les plus importantes, telles que l'amélioration de la prestation de l'Assurance-production et les services en ligne pour l'inscription des entreprises agricoles, intègrent non seulement des solutions innovantes, mais font aussi appel à l'automatisation et à des gains d'efficacité afin de permettre à nos ressources de s'adapter et de fournir un soutien de différentes manières.

Agricorp a réduit les coûts administratifs des programmes et amélioré les options de libre-service en ligne, et ce, sans réduire les niveaux de service à la clientèle. Afin de cerner d'autres gains d'efficacité, Agricorp examine les coûts d'infrastructure et poursuit son travail d'amélioration des processus opérationnels et des systèmes informatiques.

Faits saillants 2020-21

La prestation de programmes étroitement liés comme le Programme d'inscription des entreprises agricoles, le Registre provincial des exploitations, le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles permettra une mise en œuvre efficace et efficiente en utilisant des processus opérationnels communs et la même plateforme technologique.

Agricorp met en œuvre Guidewire, un système informatique administratif fondé sur les meilleures pratiques en matière d'assurance. Le délai de mise sur le marché des améliorations de la couverture de l'Assurance-production et de la couverture des nouveaux produits agricoles sera réduit. Les flux de travail standards amélioreront l'expérience client.

Au cours de cet exercice, nous nous sommes engagés à réduire l'empreinte de nos bureaux physiques, en réduisant nos coûts de location globaux.

Nous avons adopté un système en ligne permettant aux employés de soumettre des demandes de remboursement de frais, et la majorité de nos dépenses sont désormais traitées électroniquement.

Améliorer ses processus et pratiques à partir des recommandations

Agricorp s'engage avec des parties externes pour examiner et recommander des améliorations aux processus et pratiques opérationnels dans toute l'organisation.

Agricorp a terminé la majeure partie du travail visant à donner suite aux recommandations de la vérificatrice générale de l'Ontario découlant de la vérification de l'optimisation des ressources des programmes de soutien agricole de 2017. Un grand nombre des recommandations découlant de la vérification étaient alignées sur les initiatives et les changements sur lesquels Agricorp travaillait déjà. Nous continuerons d'examiner nos processus et de mettre en œuvre les recommandations de vérification restantes, tout en mettant clairement l'accent sur l'amélioration continue.

Engagement des employés

L'engagement des employés est directement lié à l'amélioration de la satisfaction des clients, à la productivité des employés et à une faible rotation du personnel. Tout au long de cet exercice sans précédent, il a été évident que les employés d'Agricorp sont engagés et résilients. Les employés ont réussi, malgré des changements importants, à passer rapidement au travail à distance. Les excellents résultats du service à la clientèle et la dynamique des initiatives d'amélioration à grande échelle se sont poursuivis alors que les employés s'adaptaient aux nouvelles normes de travail. Agricorp a mené un sondage sur l'engagement des employés en janvier 2021 et les résultats ont clairement démontré que le personnel est très engagé. Voici un aperçu des résultats de ce sondage effectué auprès des employés :

Faits saillants 2020-21

86 p. 100 des employés d'Agricorp ont participé au sondage sur l'engagement des employés en janvier 2021, soit le taux de réponse le plus élevé en sept ans.

83 p. 100 des employés sont très engagés et ont une perception positive de l'organisation

92 p. 100 ont eu une réaction très positive aux communications et aux mesures prises par Agricorp en réponse à la pandémie.

83 p. 100 ont déclaré recevoir l'encadrement et la formation dont ils ont besoin pour faire leur travail efficacement

Il est facile de faire affaire avec Agricorp

En tant qu'organisation axée sur le client, il est très important pour Agricorp de faciliter la tâche des agriculteurs qui veulent faire affaire avec nous. Cela signifie offrir un choix de canaux de service. Cette année, les clients ont communiqué avec nous par téléphone et par courrier électronique, ainsi que par l'intermédiaire de réunions et d'expositions agricoles virtuelles. Nous avons mis l'accent sur les communications efficaces et la sensibilisation des clients pour veiller à ce que les clients puissent comprendre comment les programmes fonctionnent et quelles sont les meilleures options pour leurs exploitations agricoles.

Nouveaux services en ligne pour inscrire les entreprises agricoles

Agricorp a travaillé en étroite collaboration avec le MAAARO et les organismes agricoles agréés pour faciliter l'inscription des entreprises agricoles par les agriculteurs. Le processus d'inscription en ligne a été remanié et lancé en janvier 2021. Lorsque les agriculteurs inscrivent leur entreprise agricole en ligne, ils peuvent facilement choisir un organisme agricole agréé, payer leur inscription avec une carte de crédit, recevoir une preuve d'inscription et mettre à jour les renseignements sur leur entreprise agricole en ligne.

Faits saillants 2020-21

21 000 clients ont reçu des courriels d'Agricorp sur le lancement

45 000 clients ont reçu des factures et de l'information sur le programme par la poste ou par courrier électronique.

Notre objectif de la première année, soit l'inscription de l'entreprise de 7 500 clients par l'intermédiaire de notre nouveau service en ligne, a été atteint.

Aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire pour accéder à du financement additionnel

En juillet 2020, le gouvernement de l'Ontario a augmenté le financement disponible pour le PGR de 100 millions à 150 millions de dollars, afin d'aider les agriculteurs qui faisaient face à des difficultés financières en raison de la COVID-19. Agricorp a adapté ses processus et ses méthodes de paiements afin qu'aucune action supplémentaire ne soit requise de la part des agriculteurs pour accéder à ce financement supplémentaire.

Faits saillants 2020-21

Durant l'exercice, 820 nouveaux agriculteurs se sont inscrits au PGR pour l'année de programme 2020.

Plus de 31,5 millions de dollars en paiements avant-récolte ont été versés aux producteurs de céréales et oléagineux en 2020.

Plus de 57,3 millions de dollars ont été versés aux producteurs de bétail.

Lors d'un sondage, plus de 84 p. 100 des clients ont répondu qu'ils étaient satisfaits ou très satisfaits de la prestation du PGR.

Options de service à la clientèle commodées

Cette année plus que jamais, les agriculteurs ont dû revoir les risques liés à leurs activités. Le personnel de notre centre d'appels était disponible pour répondre aux questions. Nous avons augmenté le nombre de communications par courrier électronique et travaillé avec les clients pour les inscrire au dépôt direct avant l'émission des paiements. L'outil de déclaration en ligne des superficies a été amélioré afin d'inclure encore plus de produits, d'être accessible sur les appareils mobiles et d'être compatible avec la plupart des vitesses Internet en zone rurale.

Il est important que nos clients obtiennent l'information dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin; cependant, tout le monde ne souhaite pas obtenir les renseignements de la même manière.

Faits saillants 2020-21

Pour l'année de programme 2020, 30 p. 100 des clients ont soumis leur déclaration de superficie en ligne; les autres ont joint notre centre d'appels par courriel ou par téléphone.

72 p. 100 des formulaires Agri-stabilité ont été reçus en ligne, le reste sur format papier.

Trois fois plus de clients que l'année précédente se sont inscrits au dépôt direct, mais l'option du paiement par chèque reste disponible pour tous les clients.

La majorité des clients paient les droits et les primes auprès de leur institution financière, mais il existe de nombreuses options de paiement qui sont offertes aux clients, notamment le paiement par chèque.

Les renseignements relatifs aux programmes sont partagés de plusieurs façons, notamment par courrier, par courrier électronique et sur le site Web agricorp.com

Garder le contact avec nos clients

Nous avons continué à rester en contact avec nos partenaires de l'industrie et nos agriculteurs, mais la façon de le faire a changé en fonction de l'année inhabituelle que nous avons connue. Les rencontres virtuelles ont remplacé les réunions en personne avec les clients à leur exploitation agricole ou avec les partenaires de l'industrie dans les salles de réunion. Agricorp continue de mettre à profit son site Web (agricorp.com) et ses outils de déclaration en ligne pour communiquer avec ses clients. Nous avons affiché les dernières nouvelles sur les programmes et des renseignements sur l'inscription sur agricorp.com sous la bannière « Mises à jour sur la réponse d'Agricorp à la COVID-19 ». La couverture des programmes et les changements apportés aux programmes ont été communiqués directement aux clients au moyen de courriels, d'articles et de contenu mis à jour sur notre site Web. Nous avons également utilisé notre annonce mensuelle régulière dans la publication Ontario Farmer pour joindre les clients.

Faits saillants 2020-21

Nous avons soutenu les clients en les tenant au courant des changements et des renseignements dont ils avaient besoin pour exploiter leur entreprise agricole.

40 articles ont été publiés sur agricorp.com.

Nous avons participé à 120 réunions virtuelles avec des intervenants de l'industrie.

Prêt à exécuter

Agricorp reçoit régulièrement des demandes du gouvernement et de l'industrie pour offrir de nouveaux programmes et services et mettre à jour les programmes et services existants. À mesure que l'agriculture évolue, les programmes doivent également être actualisés pour suivre le rythme des besoins changeants de l'industrie. Agricorp travaille fort pour s'assurer que, lorsque des changements sont nécessaires, nous sommes prêts à offrir des programmes qui demeurent pertinents et qui répondent aux besoins des producteurs.

Prêt à appuyer les éleveurs de porcs et de bovins de boucherie

Agricorp est un organisme jouissant d'une grande crédibilité qui exécute des programmes agricoles. La prestation de programmes semblables et connexes nous permet de tirer parti de l'efficacité administrative. Cette année, les éleveurs de porcs et de bovins de boucherie ont dû relever des défis lorsque les usines de transformation ont fermé leurs portes en raison des éclosions de COVID-19. La réduction temporaire de la capacité de transformation signifiait que les éleveurs continueraient de nourrir le bétail prêt pour le marché à la ferme pendant une période supplémentaire, ce qui augmentait leurs coûts. Afin d'aider les éleveurs, deux initiatives dans le cadre d'Agri-relance ont été lancées. En novembre, l'Initiative Canada-Ontario 2020 sur les coûts supplémentaires associés à la COVID-19 pour l'alimentation de maintien des porcs a été lancée pour aider les éleveurs de porcs. En décembre, les éleveurs de bovins de boucherie ont pu faire une demande de financement dans le cadre de l'Initiative Canada-Ontario d'aide d'urgence dans le cadre du programme Agri-relance pour les coûts d'alimentation des bovins de boucherie en raison de la COVID-19.

Faits saillants 2020-21

Nous avons collaboré avec le MAAARO et les groupements de producteurs spécialisés pour développer et mettre en œuvre deux initiatives dans le cadre d'Agri-relance, qui fournit un soutien financier aux éleveurs de bovins de boucherie et de porcs.

Un lancement rapide des initiatives a donné l'assurance que du soutien était disponible pendant cette période unique.

Plus de 80 formulaires de demande ont été reçus d'éleveurs de porcs, et des paiements totalisant 1,2 million de dollars ont été versés.

Plus de 125 formulaires de demande ont été reçus d'éleveurs de bovins de boucherie, et des paiements totalisant 1,4 million de dollars ont été versés.

Appuyer les changements apportés au *Partenariat canadien pour l'agriculture*

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont cerné un certain nombre de propositions clés pour améliorer le soutien aux producteurs canadiens. Les risques auxquels font face les producteurs ont changé, en particulier en ce qui concerne le climat et le commerce international; les programmes doivent évoluer pour répondre à ces changements.

Agricorp a aidé les gouvernements du Canada et de l'Ontario à mettre en œuvre un certain nombre d'améliorations au profit des agriculteurs dans le cadre de l'Assurance-production et du programme Agri-stabilité, qui sont couverts par le *Partenariat canadien pour l'agriculture*.

Des changements ont également été apportés au Programme de promotion et d'amélioration des vignobles pour l'inclure dans le *Partenariat canadien pour l'agriculture*. Agricorp a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements provincial et fédéral pour mettre en œuvre des changements au programme et appuyer le financement conjoint des gouvernements provincial et fédéral. Ces changements ont été gérés à temps pour exécuter le programme en 2020.

Faits saillants 2020-21

Plusieurs changements à l'Assurance-production ont été mis en œuvre, y compris la nouvelle couverture pour la perte de production attribuable aux interruptions de travail de la main-d'œuvre agricole causées par la COVID-19.

Un projet pilote de marge de référence dans le cadre d'Agri-stabilité a attiré 33 participants. Ce projet pilote avait pour objectif de réduire la quantité d'information que les agriculteurs doivent fournir en alignant leur marge de référence sur la méthode de production de déclaration de revenus qu'ils utilisent.

Les ministres ont approuvé les changements apportés au programme Agri-stabilité afin d'accroître le montant maximum potentiel de paiements au titre d'Agri-stabilité. Les indemnités d'assurance privée ont été exclues du calcul de la marge annuelle du programme d'un participant.

En mars 2021, les ministres ont convenu de retirer la limite de la marge de référence d'Agri-stabilité. L'élimination de la limite de la marge de référence, à compter de l'année de programme 2020, augmente le niveau de soutien pour les exploitations agricoles ayant des dépenses admissibles moins élevées.

Dans le cadre du Programme de promotion et d'amélioration des vignobles, 67 projets admissibles et des paiements de plus de 800 000 \$ ont été effectués.

Collaborer avec les gouvernements pour appuyer les améliorations de l'industrie

Agricorp a collaboré avec le MAAARO et AAC pour aider les agriculteurs à traverser cette période difficile en reportant les dates limites d'inscription à l'Assurance-production et de paiement des primes. Cette souplesse supplémentaire a permis aux agriculteurs de continuer d'avoir une couverture tout en leur donnant plus de temps pour prendre des décisions d'affaires et évaluer leurs besoins en matière de couverture du programme.

Cette année, un nouveau risque a été ajouté pour la plupart des produits couverts par l'Assurance-production afin de couvrir la perte de production attribuable aux interruptions de travail de la main-d'œuvre agricole causées par la COVID-19. Les clients étaient automatiquement admissibles à la couverture sans avoir à s'y inscrire.

Les dépôts de prime pour les producteurs de fruits ont également été éliminés pour l'année de programme 2021 et des niveaux de garantie additionnels ont été ajoutés. Les producteurs ont ainsi eu plus de temps pour prendre des décisions éclairées sur leur couverture d'assurance.

Faits saillants 2020-21

Plus de 50 rapports de dommages ont été soumis et 1,2 million de dollars en indemnités ont été payées pour le risque d'interruption de travail à la ferme, ce qui a aidé les agriculteurs qui faisaient face aux répercussions des interruptions de leur main-d'œuvre en raison de la COVID-19.

Agricorp a travaillé avec ses partenaires gouvernementaux et avec l'industrie pour augmenter les niveaux de garantie au-delà de 80 p. 100 pour les cultures fruitières, à compter de l'année de production 2021.

Nous avons collaboré avec le MAAARO et AAC pour reporter les dates limites d'inscription à l'Assurance-production pour les années de programme 2020 et 2021 afin de donner aux agriculteurs plus de temps et de souplesse pour prendre des décisions d'affaires et évaluer leurs besoins en matière de couverture pendant les périodes difficiles.

Lors d'un sondage mené durant l'exercice, 94 p. 100 des clients ont déclaré qu'ils étaient satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Assurance-production.

Maintenir des relations gouvernementales solides

Agricorp travaille en étroite collaboration avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour exécuter les programmes de gestion des risques. Durant cet exercice, les agriculteurs ont dû relever des défis plus particuliers, et nous avons continué de tirer parti de nos solides relations avec nos partenaires gouvernementaux, et ce, en nous réunissant virtuellement pour veiller à ce que les exploitations agricoles continuent de fonctionner efficacement. Des réunions hebdomadaires ont eu lieu avec le MAAARO pour examiner nos plans d'urgence et la façon dont nous faisons évoluer nos activités afin de continuer à relever les défis changeants auxquels les agriculteurs ont fait face au cours de cet exercice.

Soutenir notre personnel

Au cours de cet exercice, en quelques semaines, nous avons permis à 290 personnes de travailler entièrement à distance, de continuer à travailler et de favoriser la productivité afin d'appuyer les agriculteurs de l'Ontario.

En plus de fournir un soutien technique à nos employés, nous avons continué de fournir des communications régulières qui ont tenu notre personnel au courant de la situation qui était en constante évolution. Le personnel a reçu des mises à jour sur les changements apportés aux programmes afin qu'il puisse continuer d'offrir un excellent service à nos clients. Une campagne de mieux-être a été lancée pour fournir aux employés des renseignements, des conseils et des ressources utiles pendant qu'ils travaillaient à distance.

Faits saillants

Lors d'un sondage, 97 p. 100 des employés ont estimé qu'ils étaient en mesure d'être productifs et de répondre aux besoins des clients tout en travaillant à distance.

Nous avons également continué d'optimiser la santé, la sécurité et le mieux-être des employés pendant la transition vers le travail à distance.

Lors d'un sondage, 94 p. 100 des membres du personnel étaient d'avis qu'Agricorp avait envisagé des mesures d'adaptation pour la santé, le bien-être et la sécurité pendant la pandémie de COVID-19.

83 p. 100 des employés des employés estiment que leur gestionnaire ou leur chef a démontré un engagement à l'égard de la diversité et un soutien à cet égard.

Ce que nos clients pensent

Le niveau de satisfaction général à l'égard d'Agricorp demeure exceptionnellement élevé. Les points forts des employés de notre centre d'appel, soit leur amabilité et leur aide, continuent d'être pris en compte dans les commentaires que nous recevons de nos clients.

« Je ne suis pas un expert en informatique, mais j'ai constaté que l'utilisation de vos services en ligne et la déclaration des superficies était le programme en ligne le plus facile à utiliser et je vous suis reconnaissant d'avoir un programme convivial. »

« Le personnel d'Agricorp m'aide énormément dans tout ce que je fais et je trouve qu'Agricorp est l'un des meilleurs services gouvernementaux qui existent. » « Je n'ai eu que des résultats exceptionnels avec Agricorp et j'apprécie vraiment tout ce qu'ils font pour moi. »

Faits saillants 2020-21

Durant l'exercice, 91 p. 100 des clients se sont dits satisfaits ou très satisfaits du niveau de service qu'ils ont reçu.

Encore une fois, notre centre d'appels a obtenu un taux de satisfaction de 99 p. 100 dans le cadre de notre plus récent sondage sur la satisfaction de la clientèle.

Nos employés sur le terrain ont continué de recevoir des taux de satisfaction élevés; 98 p. 100 des clients se sont dits satisfaits ou très satisfaits de nos employés sur le terrain.

Préparer l'avenir

Le rendement d'Agricorp a été solide, fiable et uniforme. Pour l'avenir, nous continuerons de mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de la qualité, tout en veillant à ce que les clients aient le soutien dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin.

Nous reconnaissons la valeur du secteur agricole et nous appuyons pleinement les Ontariennes et les Ontariens qui travaillent au sein de cette industrie. Notre engagement envers nos clients et envers un secteur agricole prospère signifie que nous travaillerons toujours fort pour aider à renforcer l'agriculture en Ontario.

Mesures du rendement et résultats pour l'exercice 2020-21

Objectif	Résultat
Obtenir une note de classement globale constamment élevée pour le service à la clientèle et égale ou supérieure à la moyenne des trois dernières années de 93 %.	En ce qui concerne le sondage 2021 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement globale du service à la clientèle était de 91 %. Agricorp continuera de fournir un service à la clientèle de qualité qui est conforme à celui des comparateurs nationaux et qui s'aligne sur les attentes gouvernementales. Agricorp continuera de tirer parti d'une variété d'approches et d'outils de prestation de services pour assurer la prestation de services dans toutes les situations.
Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution de l'Assurance-production qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 93 %.	En ce qui concerne le sondage 2021 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'Agricorp pour l'exécution de l'Assurance-production était de 94 %.
Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution du programme Agri-stabilité qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 74 %.	En ce qui concerne le sondage 2021 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'Agricorp pour l'exécution du programme Agri-stabilité était de 75 %.
Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution du Programme de gestion des risques (PGR) qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 81 %.	En ce qui concerne le sondage 2021 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'Agricorp pour l'exécution du PGR était de 84 %.

Objectif	Résultat
Traiter 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2019 d'ici le 15 décembre 2020.	Agricorp a traité 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2019 au plus tard le 26 mars 2021. Durant l'exercice 2020-21, Agricorp a réaffecté des ressources pour tenir compte des changements apportés à trois programmes : Agri-stabilité, Assurance-production et PGR. Ce changement a ralenti le traitement des dossiers d'Agri-stabilité Les ressources d'Agri-stabilité ont été concentrées sur le traitement des dossiers de paiement par rapport aux dossiers de non-paiement. Cela a permis à Agricorp de continuer à verser des paiements en temps utile aux agriculteurs qui en avaient besoin.
Traiter 90 % des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production dans les 30 jours suivant la réception de tous les renseignements nécessaires.	Agricorp a traité 94 % des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production dans les 30 jours civils.
Traiter 95 % des paiements du PGR dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.	Agricorp a traité 99 % des paiements du PGR dans les 60 jours.
Déposer les attestations annuelles du président et du directeur général, comme prévu, dans le respect des lois, politiques et directives applicables.	Agricorp a déposé les attestations annuelles du président et du directeur général pour l'exercice 2020-21 le 24 mars 2021, à la demande du gouvernement de l'Ontario et dans le respect de la Directive concernant les organismes et les nominations.
Soumettre au ministre, au plus tard le 1^{er} mars 2020, un plan d'activités triennal, qui comprend un plan budgétaire et un plan de gestion des risques.	Le plan d'activités 2021-24 d'Agricorp a été soumis au ministre le 26 février 2021.
Fournir des rapports opérationnels et des rapports financiers éclairés et équilibrés au MAAARO sur une base trimestrielle.	Les rapports opérationnels et les rapports financiers ont été fournis au MAAARO sur une base mensuelle et trimestrielle.

Objectif	Résultat
Remettre le rapport annuel au ministre dans les 90 jours suivant la réception des états financiers vérifiés de la vérificatrice générale.	Le rapport annuel 2019-20 d'Agricorp a été soumis au ministre le 3 septembre 2020, 78 jours suivant la réception des états financiers de la vérificatrice générale.
S'assurer qu'un cadre de contrôle de vérification complet fait l'objet d'une surveillance annuelle par le conseil d'administration d'Agricorp.	Le cadre de contrôle de vérification annuelle a été élaboré, mis en œuvre et il a fait l'objet d'une surveillance.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Ces états financiers ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, qui est présenté à la page suivante, décrit l'étendue de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Original signé par

Doug LaRose
Directeur général

Original signé par

Becky Philpott
Directrice des finances

Le 16 juin 2021



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Agricorp

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers d'Agricorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats et des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Agricorp au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante d'Agricorp conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2021 d'Agricorp, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Agricorp a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Agricorp.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Agricorp;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Agricorp à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale adjointe,



Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 16 juin 2021

État de la situation financière

Au 31 mars 2021

(en milliers de dollars)	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'Assurance- production	2021	2020
Actifs à court terme				
Trésorerie	6 784 \$	49 208 \$	55 992 \$	61 081 \$
Placements à court terme (note 6)	1 062	767 610	768 672	479 954
Débiteurs (note 5)	1 129	7 052	8 181	5 107
Fonds administrés (note 3)	48 873	-	48 873	35 025
Charges payées d'avance	1 147	-	1 147	728
Total des actifs à court terme	58 995	823 870	882 865	581 895
Placements à long terme (note 6)	-	35 966	35 966	309 288
Actifs au titre des prestations constituées (note 12)	11 228	-	11 228	11 149
Immobilisations (note 7)	11 378	-	11 378	12 096
Total des actifs	81 601	859 836	941 437	914 428
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	4 273	1 518	5 791	5 955
Primes et apports reportés (note 10)	1 165	25 338	26 503	23 278
Provision pour indemnités	-	1 500	1 500	10 800
Fonds administrés (note 3)	48 873	-	48 873	35 025
Total du passif à court terme	54 311	28 356	82 667	75 058
Apports reportés - Immobilisations (note 10)	11 378	-	11 378	12 096
Total du passif	65 689	28 356	94 045	87 154
Solde des fonds				
Fonds non affectés	15 912	-	15 912	17 340
Fonds affectés	-	831 480	831 480	809 934
Total des soldes des fonds	15 912	831 480	847 392	827 274
Passif et soldes des fonds	81 601 \$	859 836 \$	941 437 \$	914 428 \$

Engagements et éventualités (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Approuvés au nom du conseil d'administration

Original signé par

Jason Verkaik
Président du conseil d'administration

Original signé par

Patricia Lorenz
Présidente, Comité des finances et de la vérification

État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	2021	2020
Revenus				
Financement – gouvernement provincial (note 9)	19 688 \$	34 054 \$	53 742 \$	53 884 \$
Financement – gouvernement fédéral (note 9)	18 517	51 084	69 601	64 140
Primes des producteurs	-	57 760	57 760	51 901
Services de consultation et autres services	1 470	-	1 470	1 260
Revenus de placements	67	19 429	19 496	26 813
Total des revenus	39 742	162 327	202 069	197 998
Charges				
Indemnités	-	129 445	129 445	272 853
Réassurance (note 11)	-	11 309	11 309	5 269
Administration (note 16)	41 170	-	41 170	37 476
Créances irrécouvrables	-	27	27	1 078
Total des charges	41 170	140 781	181 951	316 676
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(1 428)	21 546	20 118	(118 678)
Soldes des fonds au début de l'exercice	17 340	809 934	827 274	945 952
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	15 912 \$	831 480 \$	847 392 \$	827 274 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	2021	2020
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement				
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(1 428) \$	21 546 \$	20 118 \$	(118 678) \$
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds				
(Augmentation) diminution des intérêts courus	(10)	167	157	(6 883)
Amortissement des immobilisations	1 495	-	1 495	387
Total des éléments n'exigeant pas de sorties de fonds	57	21 713	21 770	(125 174)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	1 212	(4 286)	(3 074)	8 316
Charges payées d'avance	(419)	-	(419)	(30)
Actif au titre des prestations constituées	(79)	-	(79)	(976)
Créditeurs et charges à payer	(446)	282	(164)	(120)
Primes et apports reportés	419	2 806	3 225	(1 884)
Provision pour indemnités	-	(9 300)	(9 300)	800
Apports reportés - Immobilisations	(718)	-	(718)	4 590
Total des variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(31)	(10 498)	(10 529)	10 696
Activités de placement				
Achat de placements	-	(477 000)	(477 000)	(206 900)
Produit de placements	-	461 447	461 447	349 396
(Achat) produit net de placements	-	(15 553)	(15 553)	142 496
Activités d'investissement en immobilisations				
Achats d'immobilisations	(777)	-	(777)	(4 997)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(777)	-	(777)	(4 997)
Total de (la diminution) l'augmentation de la trésorerie	(751)	(4 338)	(5 089)	23 041
Trésorerie au début de l'exercice	7 535	53 546	61 081	38 040
Trésorerie à la fin de l'exercice	6 784 \$	49 208 \$	55 992 \$	61 081 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi AgriCorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1^{er} janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, AgriCorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Ces programmes sont répartis comme suit :

Programme gouvernemental – Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Programmes gouvernementaux – Autres programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par AgriCorp au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral »). Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec AgriCorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par AgriCorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario (« gouvernement provincial »), du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autres

AgriCorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles, du Registre provincial des exploitations et du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3 et la note 4, sont administrés au nom du MAAARO conformément à leurs ententes de prestation de programmes respectives.

À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, AgriCorp est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

a) Règles comptables

Les états financiers d'AgriCorp ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») pour les gouvernements, telles qu'elles sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). AgriCorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

AgriCorp utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des revenus et des charges. Les revenus sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés et mesurables. Les charges sont constatées dès qu'elles sont engagées et mesurables, à la suite de la réception de biens et de services.

AgriCorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes. Le fonds d'Assurance-production sert à comptabiliser les activités propres à l'Assurance-production.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec un amortissement semestriel pris au cours de l'année d'acquisition et de cession. Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations sont les suivantes :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Logiciels personnalisés	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les logiciels en cours de développement sont comptabilisés au coût, ce qui comprend les montants directement liés à l'acquisition, au développement, à la personnalisation et à l'installation, ainsi qu'à la main-d'œuvre directement attribuable à ces activités. Les logiciels en cours de développement ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas mis en service; lorsqu'ils seront prêts à être utilisés, les logiciels en cours de développement seront comptabilisés comme un ajout aux logiciels personnalisés.

c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i) Régime de retraite

Agricorp parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein et certains employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Sauf indication contraire, l'information sur les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Agricorp est présentée sur une base consolidée.

Agricorp contribue aux régimes selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du régime de retraite sont évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à cinq jours de congé de maladie par an. Ceux-ci peuvent accumuler jusqu'à 47 jours de congé de maladie inutilisés, qui ne peuvent être utilisés que pour compléter la prestation d'invalidité de courte durée. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement de fonctionnement des gouvernements à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Le reste du financement

gouvernemental est comptabilisé comme revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est raisonnablement assuré et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de ce programme sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les produits agricoles sont récoltés. Les primes reçues pour les années futures sont inscrites à titre de primes et revenus reportés dans l'état de la situation financière.

Les revenus de placements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés; les montants qui n'ont pas encore été reçus sont inclus dans la valeur comptable des placements.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à leur juste valeur. Les placements comprennent les équivalents de trésorerie, les certificats de placement garanti (CPG), les dépôts à terme et les obligations. Les équivalents de trésorerie, les CPG et les dépôts à terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été présenté, car il n'y a rien à déclarer à ce sujet.

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la juste valeur :

Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3 – Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges à payer, des primes et

apports reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assurance-production à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

3. Fonds administrés

Agricorp effectue le traitement et le versement des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs de la province et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvernement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement provincial seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges des programmes, ainsi que les débiteurs et créditeurs de ces programmes ne sont pas comptabilisés.

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi pour fournir aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu. Le programme existe en vertu de plusieurs accords-cadres signés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, actuellement en vertu du *Partenariat canadien pour l'agriculture*, qui est entré en vigueur en avril 2018.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial à raison de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par le gouvernement provincial et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario, ce qui réduit sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir

un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

PGR – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans un compte un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement provincial. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

c) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les modalités de l'accord, les producteurs qui participaient à Agri-stabilité et qui recevaient un paiement à ce titre étaient admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du programme Agri-stabilité.

d) Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (« PAPV-VQA »)

Le PAPV-VQA offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Agricorp administre ce programme au nom du MAAARO. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

e) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAARO, du gouvernement fédéral et de groupes d'industries, d'autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes sont financés en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici quelques programmes :

Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde					Solde de clôture 2021
	d'ouverture 2021	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paielements	
Agri-stabilité	6 957 \$	46 143 \$	23 199 \$	1 105 \$	(66 917) \$	10 487 \$
PGR-CO	98	-	57 584	(57)	(57 402)	223
PGR-BÉT	22 250	-	60 311	(36)	(57 249)	25 276
PGR-PAGR	5 540	-	32 754	1 437	(30 345)	9 386
PSAG	1	-	-	-	-	1
PAPV-VQA	-	-	7 500	-	(7 500)	-
Autres programmes	179	-	7 829	73	(4 581)	3 500
Total	35 025 \$	46 143 \$	189 177 \$	2 522 \$	(223 994) \$	48 873 \$

(en milliers de dollars)	Solde					Solde de clôture 2020
	d'ouverture 2020	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paielements	
Agri-stabilité	6 166 \$	33 143 \$	14 212 \$	(576) \$	(45 988) \$	6 957 \$
PGR-CO	46	-	34 534	46	(34 528)	98
PGR-BÉT	13 601	-	39 883	(5 363)	(25 871)	22 250
PGR-PAGR	8 178	-	20 333	(2 093)	(20 878)	5 540
PSAG	2 512	(6)	-	(2 512)	7	1
PAPV-VQA	-	-	7 500	-	(7 500)	-
Autres programmes	1 238	(4)	1 933	(201)	(2 787)	179
Total	31 741 \$	33 133 \$	118 395 \$	(10 699) \$	(137 545) \$	35 025 \$

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

4. Programmes supplémentaires

Les frais d'administration (voir la note 16) comprennent les coûts associés à la prestation de plusieurs autres programmes conformément aux ententes individuelles de prestation de programmes. Voici d'autres programmes :

Registre provincial des exploitations (RPE)

Établi en 2008, le RPE enregistre des parcelles de terre uniques en Ontario qui sont associées aux activités agroalimentaires. Le RPE permet de recueillir de l'information, notamment sur l'emplacement des entreprises agroalimentaires, les activités et les personnes-ressources en cas d'urgence, et il permet également de tenir à jour une base de données à laquelle le Ministère peut avoir accès pour les préparatifs et les interventions en cas d'urgence. Dans le cadre du Système national de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires, il incombe à toutes les provinces de mettre en place un système d'enregistrement des installations afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'incidents et de situations d'urgence qui pourraient nuire aux entreprises du secteur agroalimentaire et aux consommateurs. Ce programme supplémentaire est administré au nom du MAAARO.

Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles (PIFBFA)

En vertu du PIFBFA, les propriétés agricoles admissibles paient un taux d'imposition foncier réduit pour leur superficie. Agricorp assure la prestation du PIFBFA, effectue les évaluations d'admissibilité pour toutes les propriétés agricoles évaluées et fait rapport des propriétés qui satisfont à toutes les exigences à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) au nom du MAAARO. La SEFM transmet ensuite cette information

aux municipalités locales. La municipalité taxera ensuite au taux d'imposition des biens-fonds agricoles les propriétés qui répondent aux exigences du programme.

5. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2021	2020
Financement – gouvernement fédéral	3 378 \$	2 293 \$
Financement – gouvernement provincial	2 817	2 563
Autres	3 044	1 329
Sous-total	9 239	6 185
Moins : Provision pour créances douteuses	(1 058)	(1 078)
Total	8 181 \$	5 107 \$

6. Placements

a) Profil du portefeuille

(en milliers de dollars)	2021	2020
Court terme		
Institutions financières – trésorerie et équivalents de trésorerie	155 721 \$	120 982 \$
Institutions financières – certificats de placement garanti	612 951	358 972
Total à court terme	768 672	479 954
Long terme		
Institutions financières – certificats de placement garanti	35 966	309 288
Total à long terme	35 966	309 288
Total des placements	804 638 \$	789 242 \$

Tous les placements à long terme arrivent à échéance d'ici un à trois ans.

b) Hiérarchie des justes valeurs

(en milliers de dollars)	Niveau	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	155 721 \$	120 982 \$
Certificats de placement garanti	2	648 918	668 260
Total des placements		804 639 \$	789 242 \$

Il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

7. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette 2021	Valeur comptable nette 2020
Mobilier et agencements	1 218 \$	1 218 \$	- \$	- \$
Matériel informatique	4 219	3 921	298	276
Améliorations locatives	1 969	1 960	9	11
Logiciels	13 447	13 352	95	6
Logiciels personnalisés	12 196	1 220	10 976	-
Logiciels en cours de développement	-	-	-	11 803
Total	33 049 \$	21 671 \$	11 378 \$	12 096 \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché auront une incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs déclarés. Les facteurs du marché incluent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur capitaux propres. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur capitaux propres important, car la société ne conclut pas de transactions en devises étrangères ou ne détient pas d'instruments de capitaux propres.

Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, qui restreint les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Le rendement moyen des placements est de 2,49 % (2020 – 3,11 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

c) Risque de crédit

Général

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement.

Réassurance

Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un

certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur.

Recouvrement

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

Placements

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

9. Financement – provincial et fédéral

a) Fonds d'Assurance-production

Les primes des producteurs représentent une proportion de 40 % du financement total du programme Assurance-production. Les gouvernements fédéral et provincial financent le reste des primes à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

b) Fonds d'administration générale

Agricorp fournit des services administratifs selon le principe du recouvrement des coûts en vue de traiter et de verser des paiements aux producteurs inscrits à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Les gouvernements provincial et fédéral ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production et d'Agri-stabilité à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR, du PAPV-VQA, du RPE et du PIFBFA sont financés par le gouvernement provincial.

10. Primes et apports reportés

a) Primes reportées

Les primes reportées sont les primes au titre du fonds d'Assurance-production de 25,3 millions de dollars (2020 – 22,5 millions de dollars) reçues par Agricorp au cours de l'exercice considéré, et sont comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les produits agricoles sont récoltés.

b) Apports reportés

Le fonds d'administration générale comprend les apports reportés liés au financement reçu pour les charges d'exploitation d'une période future ainsi que pour le financement reçu pour l'achat d'immobilisations. La nature et le montant des variations de ces soldes sont les suivants. Tous les apports constatés au cours de l'exercice sont inclus dans le poste « Financement – gouvernement provincial » et le poste « Financement – gouvernement fédéral » de l'état des résultats et des soldes de fonds.

(En milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2021	Apports	Constatés	Solde de clôture 2021
Court terme				
Apport reportés - charges d'exploitation	746 \$	1 983 \$	1 564 \$	1 165 \$
Long terme				
Apports reportés - immobilisations	12 096	777	1 495	11 378
Total des apports reportés	12 842 \$	2 760 \$	3 059 \$	12 543 \$

(En milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2020	Apports	Constatés	Solde de clôture 2020
Court terme				
Apports reportés - charges d'exploitation	3 216 \$	1 040 \$	3 510 \$	746 \$
Long terme				
Apports reportés - immobilisations	7 506	4 977	387	12 096
Total des apports reportés	10 722 \$	6 017 \$	3 897 \$	12 842 \$

11. Convention de réassurance

Agricorp a recours à la réassurance dans le cours normal des opérations d'Assurance-production pour gérer son exposition au risque. Agricorp a acheté une couverture auprès d'un certain nombre de compagnies de réassurance pour l'année de production 2020. En vertu des modalités de la convention de réassurance pour l'année de production 2020, les compagnies de réassurance couvriraient des pertes se situant entre 18 % et 28 % de la responsabilité couverte de 3,9 milliards de dollars (année de production 2019 – entre 21 % et 28 %, responsabilité couverte de 3,6 milliards de dollars). Puisque les demandes d'indemnisation réelles étaient inférieures au seuil minimal de 706 millions de dollars (année de production 2019 – 749 millions de dollars), aucun recouvrement de réassurance n'a été reçu pour l'année de production 2020 (2019 – aucun recouvrement de réassurance).

12. Régime de retraite

Agricorp a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour tous les employés à temps plein et les employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Les variations qui ont touché les régimes de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2021	2020
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	67 476 \$	62 926 \$
Coût des services rendus	2 133	2 122
Intérêts débiteurs	4 028	3 737
Cotisations salariales	1 893	1 891
Prestations versées	(2 441)	(3 200)
(Gain) perte actuariel(le)	(1 063)	-
Solde à la fin de l'exercice	72 026	67 476
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	71 448	73 292
Rendement réel des actifs du régime	16 674	(3 009)
Cotisations patronales	2 479	2 479
Cotisations salariales	1 893	1 891
Prestations versées	(2 441)	(3 205)
Juste valeur à la fin de l'exercice	90 053	71 448
Situation de capitalisation		
Excédent du régime	18 027	3 972
Perte (gain) actuariel(le) non amorti(e)	(6 799)	7 177
Actif au titre des prestations constituées	11 228 \$	11 149 \$

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées d'Agricorp sont les suivantes :

	2021	2020
	(%)	(%)
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	5,60	5,90
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	5,60	5,90
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	5,60	5,90
Taux de croissance des salaires	2,00	2,75

Le poste « Administration » de l'état des résultats et des soldes des fonds inclut la charge pour le régime de retraite. La charge nette du régime de prestations de retraite d'Agricorp se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2021	2020
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 133 \$	2 122 \$
Intérêts débiteurs	4 028	3 737
Rendement prévu des actifs du régime	(4 272)	(4 359)
Amortissement d'une perte (d'un gain) non constaté(e)	512	3
Charge nette du régime de prestations	2 401 \$	1 503 \$

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	2021 (%)	2020 (%)
Actions canadiennes	0,0	29,6
Obligations	0,0	24,2
Actions américaines	0,0	18,4
Actions internationales	0,0	10,6
Titres immobiliers	9,9	10,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90,1	6,9
Valeur totale du régime	100,0	100,0

La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite a été complétée le 1^{er} janvier 2021. À cette date, le régime avait un excédent actuariel de 3,6 millions de dollars sur la base de la continuité et présentait un déficit de solvabilité et de liquidation de 27,9 millions de dollars. Ces estimations ont été déterminées conformément aux dispositions de la *Loi sur les régimes de retraite*, 1990 (Ontario). Les paiements spéciaux de solvabilité doivent être effectués sur une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022. La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

13. Engagements et éventualités

a) Engagements

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les loyers globaux minimaux pour les durées restantes de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Siège social	Autres	Total
2022	1 106 \$	861 \$	1 967 \$
2023	931	706	1 637
2024	951	686	1 637
2025	957	164	1 121
2026	963	-	963
Années suivantes	-	-	-
Total	4 908 \$	2 417 \$	7 325 \$

Agricorp a signé en décembre 2020 une convention aux termes de laquelle l'organisme s'engageait à acheter des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de production 2021. Le coût estimatif de cette convention est de 9,2 millions de dollars (2020 – 9,6 millions de dollars).

b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

14. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. Le coût des services administratifs, juridiques et d'audit interne s'est élevé à 0,1 million de dollars (2020 – 0,1 million de dollars). En outre, Agricorp loue les locaux de son siège social à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour un coût total annuel de 1,1 million de dollars (2020 – 1,1 million de dollars). Agricorp a reçu du MAAARO des revenus de 54,0 millions de dollars (2020 – 54 millions de dollars) représentant sa part des primes d'Assurance-production et du financement de fonctionnement.

15. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 8 000 \$ (2020 – 23 000 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation des traitements dans le secteur public 2020 : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/divulgation-des-traitements-dans-le-secteur-public-2020-employes-de-tous-les-secteurs-et-employes-en>.

Pour l'année civile 2020, les montants réels payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
LaRose, Doug	Directeur général	230 829 \$	829 \$
Sayer, Greg	Directeur principal des Services juridiques	186 506	611
Vlcek, Mike	Directeur principal de l'élaboration des programmes	175 062	642
Meneray, Debra	Directrice principale de l'exécution des programmes	175 062	642
Rose, Christopher	Directeur principal de l'information	172 731	631

16. Administration

(en milliers de dollars)	2021	2020
Salaires et avantages sociaux	32 066 \$	30 058 \$
Matériel et entretien	3 370	2 815
Installations	1 732	1 442
Amortissement	1 495	387
Services de consultation et services professionnels	1 028	880
Frais de téléphone et services postaux	785	860
Frais de bureau	356	390
Utilisation d'un véhicule et déplacements	250	508
Autres	88	136
Total	41 170 \$	37 476 \$

17. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

18. Événements subséquents

À compter du 1^{er} mai 2021, les régimes de retraite à prestations déterminées d'Agricorp (le « Régime ») seront fusionnés avec le Régime de retraite de la fonction publique (« RRFP »), (collectivement, la « Fusion »).

L'approbation est requise par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF). Sur approbation de la Fusion et le transfert de l'actif à la Commission du régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (« CRRO »), le Régime sera entièrement réglé et, par conséquent, cessera d'exister.

Les cotisations des employés d'Agricorp et celles d'Agricorp au RRFP seront versées à la CRRO à compter du 1^{er} mai 2021. Par suite de la Fusion, le Régime va interrompre les cotisations des participants et procéder au gel des années de service validées en date du 30 avril 2021. Le Régime continuera de payer les pensionnés et de gagner un revenu de placement jusqu'à ce que les actifs soient transférés à la CRRO. Un accord entre Agricorp et la CCRO est attendu plus tard en 2021.

Le RRFP est un régime à prestations déterminées, parrainé uniquement par le gouvernement de l'Ontario; Agricorp sera une organisation participante. Le RRFP est un régime de retraite interentreprises et sera comptabilisé comme un régime de retraite à prestation déterminées à compter du 1^{er} mai 2021. Par conséquent, les cotisations seront passées en charges au cours de la période où elles deviennent exigibles. Les présents états financiers ne tiennent pas compte de l'incidence de la Fusion.

Contact us

1-888-247-4999

Fax: 519-826-4118

www: 1-877-275-1380

Accessible formats available

agricorp.com

contact@agricorp.com

Version française disponible

Agricorp Annual Report 2019–20 – ISSN 1715-7587 (Agricorp. Online)

Agricorp Rapport annuel 2019–20 – ISSN 1715-7595 (Agricorp. En ligne)